

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 52 (1967)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Paraît chaque mois
Lausanne, mai 1967
52^e année N° 5

Le Messenger Raiffeisen

J. A. Lausanne

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse, 9001 Saint-Gall. Tél (071) 22 73 81. Rédacteur : Géo Froidevaux, 2926 Boncourt. Tél. (066) 7 59 43

**UNION SUISSE DES CAISSES
DE CRÉDIT MUTUEL
(Système Raiffeisen)**

64^e Congrès Raiffeisen suisse

20 et 21 mai à **LUGANO**

Souhaits de bienvenue du syndic de la ville de Lugano

Je suis heureux d'apporter le salut le plus cordial des autorités de la ville aux nombreux hôtes venus de toutes les régions de la Suisse à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. Je remercie vivement les organes dirigeants d'avoir choisi la cité aux destinées de laquelle j'ai l'honneur de présider.

Je suis certain qu'elle réservera à cette occasion aussi à Messieurs les délégués un accueil chaleureux et amical, fidèle qu'elle reste ainsi en cela à son immuable tradition d'hospitalité.

Ce n'est certes pas à moi, qui suis appelé à faire les honneurs de la maison, de relever les mérites des Caisses de crédit mutuel dans le domaine agricole.

Qu'il me soit tout de même permis de souligner qu'en favorisant l'attachement à la glèbe par l'aide concrète qu'elle accorde à l'économie rurale, l'Union poursuit et atteint simultanément un objectif hautement civique qui se traduit par un renforcement de l'amour pour la patrie et ses libres institutions.

A tous donc, mes vœux les plus sincères pour un fructueux travail et un agréable séjour.

P. Pelli, syndic.



LUGANO,
son lac
et le Monte
San Salvatore

Programme général

Samedi, 20 mai 1967

- 10.45 25^e assemblée générale de la Coopérative de cautionnement au MAC-Hall, près de la Fiera.
- 12.30 Dîner dans les hôtels-restaurants attribués à Lugano.
- 14.30 Assemblée des délégués de l'Union, au MAC-Hall.
- 18.30 Souper dans les hôtels-restaurants attribués.
- 20.30 Soirée familière au MAC-Hall, avec le concours de sociétés diverses et d'un groupe international d'artistes.

Dimanche, 21 mai 1967

- 06.30 -
- 09.00 Offices religieux à Lugano.
- 08.45 -
- 10.00 Excursions en cars et course-rallye sur le Lac de Lugano.
- 12.30 Dîner dans les hôtels-restaurants de Lugano.
- 15.00 env. Départ des trains spéciaux.

Convocation des Caisses affiliées à la 64^e assemblée ordinaire des délégués

le samedi 20 mai 1967, à 14 h. 30 précises, au MAC-Hall, près de la Fiera,
à LUGANO

ORDRE DU JOUR :

1. Allocution d'ouverture de M. G. Eugster, Dr en médecine vétérinaire, président de l'Union et ancien conseiller national.
2. Désignation des scrutateurs.
3. « Le Mouvement Raiffeisen suisse en 1966 », rapport de M. A. Edelmann, Dr en droit, directeur de l'Office de revision.
4. Discours de bienvenue du représentant du Conseil d'Etat tessinois.
5. Présentation des comptes annuels de la Caisse centrale pour 1966 ; rapporteur : M. P. Schwager, directeur de la Caisse centrale.
6. Rapport et propositions du Conseil de surveillance; rapporteur : M. R. Jacquod, conseiller national.
7. Approbation des comptes annuels de la Caisse centrale et résolutions concernant la répartition du bénéfice.
8. Divers et discussion générale.

Droit de délégation selon article 11 des statuts de l'Union :

« Chaque Caisse affiliée a droit à 2 délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque centaine ou fraction de centaine en sus, mais au maximum 5 délégués. Chaque délégué a droit à une voix. »

Saint-Gall, le 20 mars 1967.

Le Conseil d'administration.

Avant-propos sur le Congrès

*Prise de contact
avec les raiffeisenistes tessinois*

Invités et hôtes, tous coopérateurs, sont ravis du choix du lieu du 64^e Congrès Raiffeisen suisse de 1967. Lugano en particulier et la Suisse italienne dans son ensemble sont mis spécialement à l'honneur. Une fois de plus le Tessin a exercé son attrait sur les membres des Conseils de notre Union suisse qui ont décidé avec enthousiasme d'y planter une nouvelle fois la tente de nos assises nationales, alors que les congrès de 1950 et de 1958 dans ce même lieu idyllique avaient connu le plus grand succès.

Le motif le plus plausible de ce choix réside dans le brûlant désir des raiffeisenistes suisses de témoigner leur sympathie et d'apporter leurs encouragements aux vaillants pionniers du mutualisme de crédit en terre tessinoise, dont le mouvement est en plein épanouissement. Alors qu'il n'y avait qu'une

seule Caisse, celle de Sonvico, de 1923 à 1940, et 19 en 1950, il s'en est fondé 48 de 1950 à 1960 et encore 17 jusqu'à fin 1966, de sorte que le zélé propagateur et distingué président Plinio Ceppi se trouve actuellement à la tête d'une florissante fédération tessinoise forte de 84 Caisses avec 6379 membres et 43 531 déposants d'épargne et qui affiche un bilan global de 114,7 millions de francs. Le mouvement de fondation ne se ralentit d'ailleurs pas et les meilleurs espoirs restent permis.

Ce sera l'occasion de rappeler la mémoire du fondateur de la première Caisse tessinoise, en 1923, le révérend curé Don Rovelli, de Sonvico, décédé en 1957, et de mettre à l'honneur les militants propagandistes actuels. Nous avons tenu à mettre en relief la vie animée du mouvement Raiffeisen en terre tessinoise et à illustrer quelques caractères de cette région en publiant les quelques études qui font suite à ces lignes.

Vers notre beau Tessin

Mais peut-être en va-t-il de vous tous, amis délégués, comme de moi : chaque fois que mes pas me conduisent de l'autre côté du Gothard, dans notre Tessin ensoleillé, avec ses villages et ses hameaux si originaux, ses clochers, ses lacs et ses hommes simples et courageux, mon cœur vibre d'une joie toute particulière. Les pensées nous y devançant en foule ou retournant dans ce pays si aimable bien longtemps après que le nord plus rude s'est emparé à nouveau de nous. Et plus nous habitons au nord, plus l'homme éprouve la nostalgie de la nature ensoleillée et colorée des champs et des paysages du sud.

Nous autres Suisses, nous éprouvons d'ailleurs un sentiment de bonheur à songer que, si le Tessin est devenu une perle de notre Etat, c'est que ce pays, soumis à la violence au cours de son histoire, puis à des troubles et même à la terreur, a spontanément décidé de son sort en faveur de la Suisse en 1800 au cri de « Svizzeri e Liberi ». Fidélité et

dévouement à la cause helvétique sont devenus une des caractéristiques des Tessinois et témoignent pour l'éternité de leur haut sentiment patriotique. Mais cela implique, pour nous, d'autre part, le haut devoir de maintenir le caractère de ce pays et de son peuple dont les fils et les filles travaillent aujourd'hui dans tous les cantons, dans les régions industrielles surtout où ils sont fort appréciés comme ouvriers, savants ou artistes. Nous devons de respecter et de maintenir ces valeurs, car un Tessin privé de sa poésie, de son italianité, de sa langue, serait dépouillé de ses plus purs trésors.

Un illustre Tessinois

Le renom du Tessin a été porté haut et loin par un grand fils de ce canton, le conseiller fédéral Motta, qui a dirigé jadis de façon si magistrale la politique extérieure de la Suisse et qui a été un pionnier de la première Société des Nations, travaillant avec un zèle d'apôtre à consolider la paix. Les raiffeisenistes suisses ne veulent pas l'oublier en foulant au pied la terre natale de ce grand homme d'Etat qui a déclaré un jour : « Nous ne pouvons rivaliser avec les grands Etats que dans un seul domaine : dans la volonté brûlante de la grandeur morale, de la grandeur de la pensée. »

L'illustre magistrat chrétien que fut Giuseppe Motta nous a donné l'exemple d'un

chef fermement attaché aux principes, vivante leçon de chose pour les raiffeisenistes suisses qui auront une pensée pour celui dont la féconde carrière honore notre pays.

Le déroulement du Congrès

Le programme du Congrès de Lugano se déroulera bien dans la ligne des solennelles manifestations raiffeisenistes que furent celles des années précédentes.

Le vendredi 19 mai déjà, les Conseils de l'Union tiendront séance pour l'ultime mise au point des travaux du Congrès.

La journée du samedi 20 mai sera réservée entièrement au travail, c'est-à-dire à l'accomplissement du mandat dont les délégués ont été chargés. En effet, dès 10 h 45, et en lever de rideau, la Coopérative de cautionnement de l'Union tiendra sa 25^e assemblée générale ordinaire au MAC-HALL, près de la Fiera. La convocation à cette première réunion paraît dans ce numéro.

Après le repas de midi, servi dans les hôtels et restaurants assignés, se déroulera, à 14 h, 30 précises et également au MAC-HALL, la 64^e assemblée des délégués des Caisses Raiffeisen affiliées. Selon la coutume, les congressistes romands trouveront sur les tables les appareils écouteurs qui assureront l'audition simultanée des rapports en français pendant leur exposé en allemand. Ainsi allégé,

le déroulement de l'assemblée maintiendra une atmosphère des plus sereines.

L'assemblée des délégués

Ouverte par le message inaugural du président de l'Union, suivi de l'allocation de bienvenue du représentant du Conseil d'Etat tessinois, l'assemblée se déroulera conformément à l'ordre du jour statutaire. Les délégués prendront connaissance des rapports de la direction de l'Union suisse puis de la direction de la Caisse centrale. Ces rapports, exposant la situation du mouvement et développant certains problèmes d'actualité, présenteront naturellement un vif intérêt.

L'assemblée entendra ensuite en français d'abord, puis en allemand — donc exceptionnellement sans écouteurs — le rapport et les propositions du Conseil de surveillance. Elle sera appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de la Caisse centrale et sur les propositions touchant la répartition du bénéfice. En augmentation de 24,7 millions de francs, son bilan s'élève à 664,37 millions. L'excédent d'exploitation atteint le montant de 1 753 102,72 francs que les organes de l'Union proposent d'utiliser de la manière suivante : 1 050 000 francs pour le paiement d'un intérêt de 5 % (année précédente : 4 ½ %) aux parts sociales, versement de 650 000 fr. (a. p. : 600 000 fr.)



Morcote

au fonds de réserve qui se montera ainsi à 10,35 millions de fr., et report du solde de 53 102.72 fr. à compte nouveau.

Les joies annexes

On vient un peu au Congrès annuel comme à une fête... Et pourquoi pas, après tout ? Pour beaucoup de délégués de nos petites coopératives rurales, cette assemblée est une unique occasion dans l'année de sortir du canton, de rencontrer d'autres coopérateurs et d'apprendre à connaître une autre partie du pays. Ils en profitent tout naturellement pour joindre l'agréable à l'accomplissement de leur mandat.

C'est ainsi que, pour clore dignement la journée officielle du samedi, tout occupée par le travail, les congressistes prendront, pour la troisième fois, le chemin du MAC-HALL, près de la Fiera, où se déroulera la traditionnelle soirée familiale. Pour sa réussite, le concours des meilleures sociétés artistiques et folkloriques est assuré. Son programme a été conçu de manière à créer une véritable ambiance patriotique qui permette la fraternité entre participants venus de tous les coins du pays. Ce caractère confédéral fera le charme de cette dernière rencontre générale.

La journée du dimanche 21 mai sera entièrement réservée, après l'heure des divers services religieux, aux joies des excursions, soit en car dans les environs de Lugano, soit en croisière sur le lac.

Bref, toute l'organisation du Congrès 1967 est conçue avec la minutie chaque année tant appréciée qui rend aisée le déplacement et attrayant le séjour à Lugano, reine du Ceresio et de la Riviera suisse italienne. Sa régie en est assurée, comme à l'accoutumée, par les soins du secrétariat de l'Union. A côté des heures de délibérations et de travail, ce programme laisse aux délégués la possibilité de concilier l'accomplissement du devoir avec les agréments du voyage.

Rendez-vous à Lugano

Nous donnons donc rendez-vous aux congressistes les 20 et 21 mai prochains à Lugano et leur souhaitons surtout, qu'oubliant pour quelques heures leurs soucis inhérents à la vie quotidienne, ils sachent trouver, dans cette brève halte sur sol tessinois, toute la sérénité qui les aidera à dépasser les inquiétudes et les difficultés journalières pour s'unir dans une foi commune en l'esprit de notre patrie.

Et puissent les débats du Congrès de Lugano manifester, selon la tradition, la véritable ambiance raiffeiseniste ! Puissent ces heureux contacts affermir toujours plus les liens de fraternelle amitié qui unissent les membres de notre grande famille suisse !

Fx.

Souhais de bienvenue du président de la Fédération tessinoise

Le Tessin exerce son attrait tout au long de l'année, mais au mois de mai, si le temps est favorable, il est tout particulièrement accueillant, lorsque la nature se pare à nouveau de ses plus beaux atours. Puissent ces journées des 20 et 21 mai devenir inoubliables grâce à toute cette splendeur.

Le président de la Fédération tessinoise est heureux de pouvoir souhaiter, au nom de toutes les Caisses de crédit mutuel du canton; une cordiale bienvenue dans les terres méridionales à la grande phalange de nos hôtes confédérés. Depuis plus de 20 ans, le Tessin ouvre largement ses portes à l'idéal de Frédéric-Guillaume Raiffeisen: en effet, 84 Caisses desservent actuellement 120 communes sur les 253 que compte le canton.

Nous sommes fiers d'accueillir pour la troisième fois le Congrès, de fraterniser avec vous, raiffeisenistes de la paisible contrée d'Uri, d'Appenzell, qui apportez toujours avec vous une sympathique note de folklore, avec vous, Bernois, fiers de représenter le

canton qui totalise le plus grand nombre de Caisses, avec vous Fribourgeois, toujours pleins de brio aux assises fédérales, avec vous, Vaudois, entraînés par le sympathique Chevalley, avec vous tous des lointaines régions cosmopolites genevoises à celles du Valais et des Grisons voisines, du Jura si changeant au sévère Saint-Gall, avec tout son état-major.

Puisse le Congrès 1967 susciter d'heureuses rencontres, d'utiles échanges d'opinions et un renouveau permettant d'œuvrer toujours mieux à la cause de la mutualité Raiffeisen, de cette idée qui a désormais surmonté tous les obstacles et qui marche résolument à la conquête de couches de plus en plus larges de la population.

Bienvenue donc à Lugano ! Et à tous, les vœux les meilleurs d'un heureux séjour passé à l'enseigne des véritables caractéristiques tessinoises.

Plinio Ceppi,
président
de la Fédération tessinoise.

Via Crucis, Bidogno



Les Caisses Raiffeisen suisses en 1966

La prescription statutaire qui impose aux Caisses affiliées l'obligation de livrer leurs comptes annuels à l'Union pour le 1^{er} mars est d'une importance capitale. Par le maintien d'une saine discipline de travail, elle permet à la direction de l'Union centrale de publier rapidement les résultats d'ensemble du millier de Caisses que compte notre organisation nationale. Or, il se confirme invariablement que la grande majorité des caissiers des Caisses de crédit mutuel s'efforcent de bien tenir leur comptabilité, ce qui leur permet, par la suite, de terminer les travaux de boucllement dans le délai imparti de deux mois seulement.

C'est en séance du 4 avril écoulé que ces chiffres ont été présentés au Conseil d'administration de l'Union par le directeur A. Edelmann. Voici d'ailleurs l'essentiel de son rapport.

Des 1121 institutions, 1116 ont établi leurs comptes annuels ; les 5 autres, fondées au cours des derniers mois de l'année seulement, effectueront leur premier boucllement à fin 1967.

Aussi, remercions-nous toutes les caissières et caissiers de cet immense travail, accompli seul, avec compétence et beaucoup de dévouement. Ils ont prouvé, par l'heureuse conclusion de leur tâche annuelle, combien les Caisses Raiffeisen de notre pays sont, dans leur grande majorité, je dirais même à quelques rares exceptions près, à même de remplir le rôle d'administratrices avisées de l'épargne populaire qui leur est confié. Mais l'activité consciencieuse des membres des comités de nos institutions fait également partie intégrante de cette administration méticuleuse de l'argent d'autrui. Aussi, voudrions-nous une fois de plus leur exprimer notre sincère reconnaissance pour tout le travail fourni.

Le nombre des Caisses de crédit mutuel, en augmentation de 15 unités, s'est élargi à 1121. Avec ses 149 institutions, le canton de Berne occupe toujours le premier rang ; 76 d'entre elles œuvrent dans l'ancien canton et 73 dans le Jura. En deuxième position, nous trouvons le Valais avec 129 Caisses de crédit mutuel, à savoir 65 dans le Bas-Valais et 64 dans le Haut-Valais. Il est suivi, dans l'ordre, du canton d'Argovie, qui compte 99 institutions, des Grisons avec 92, du Tessin avec 84, de Saint-Gall avec 83, du canton de Vaud avec 81 coopératives et ainsi de suite. Le canton de Glaris, pour sa part, ne possède, depuis 38 ans, qu'une seule Caisse, celle de Naefels, alors que Bâle-Ville reste toujours le seul canton à n'en avoir aucune. Des 1121 institutions, 640 se trouvent en Suisse alémanique, 347 en Suisse romande et 93 dans la partie de langue italienne, les 41 Caisses restantes sont disséminées dans les vallées rétho-romanches.

Durant l'exercice, l'effectif total des membres des 1121 Caisses affiliées a augmenté

de 2777 unités pour atteindre 140 088 co-opérateurs. Le canton de Saint-Gall vient en tête avec 18 581 adhérents ; il est suivi du Valais avec 15 991, puis de Berne avec 15 559, d'Argovie avec 14 604 sociétaires. 30 institutions en ont plus de 400, dont Einsiedeln 761, Mels 746 et Naters 679. Ces 30 coopératives réunissent au total 15 291 sociétaires. Environ la moitié des Caisses affiliées, plus précisément 590 d'entre elles, groupent moins de 100 membres.

La somme des bilans de l'ensemble des Caisses Raiffeisen s'est élargi, en 1966, de 243,3 millions de francs pour atteindre 3,38 milliards, ce qui représente une augmentation de 7,74 %.

Le taux de progression s'est constamment amenuisé au cours de ces 4 dernières années, passant successivement de 9,98 % en 1963 à 9,07 % en 1964, puis à 8,54 % en 1965 pour s'abaisser finalement à 7,7 % en 1966. Mais, en fait, l'accroissement du bilan lui-même portait en 1963 sur 241 millions de francs, en 1964, il était également de 241 millions et en 1965 même de 247 millions de francs. L'année précédente, il fut donc de quelque 4 millions plus élevé encore qu'en 1966, tout en se maintenant toujours un peu au-dessus de 240 millions. Avec ses 13,47 %, le canton du Tessin a enregistré le taux d'accroissement le plus élevé quant à la somme du bilan. Il précède dans l'ordre les Caisses du canton de Schaffhouse qui affichent une augmentation de 12,53 %, celles de Nidwald avec 12,12 %, de Lucerne avec 11,70 %, d'Obwald avec 10,05 %.

L'exercice écoulé a vu les Caisses de crédit mutuel dépasser pour la première fois le cap des 3 millions de francs en moyenne de la somme de leur bilan. Les 1121 institutions de notre pays ont atteint en effet un bilan moyen de 3,032 millions de francs, montant fort appréciable en vérité, si l'on songe que plus de 90 % de toutes ces coopératives sont toujours gérées accessoirement et que l'administration de quelque 3 millions

de francs de fonds confiés représente déjà un volume considérable de travail et de responsabilité. Il est vrai que 312 d'entre elles affichent un bilan inférieur à 1 million de fr. et 467 une somme de 1 à 3 millions, ce qui revient à dire que 779 institutions se placent au-dessous de la moyenne suisse dans ce domaine. Dans 146 Caisses, le bilan oscille entre 3 et 5 millions, alors que 191 coopératives publient un chiffre dépassant 5 millions de francs ; pour 58 de ces dernières, la somme du bilan excède 10 millions et pour 6 d'entre elles, 20 millions de francs. Le bilan de la plus grande Caisse de crédit mutuel de Suisse, celle de Neukirch-Egnach, dans le canton de Thurgovie, atteint 29,7 millions de francs.

Si nous analysons l'évolution des bilans de nos Coopératives quant à la provenance de l'élargissement, nous constatons avec satisfaction que les fonds confiés affichent une progression de 6,2 millions de francs supérieure à celle de l'année précédente. Si l'on y ajoute encore les fonds propres des Caisses, c'est-à-dire les parts sociales et les réserves pour 1966, cette augmentation atteint même 248,8 millions de francs ou 5,5 millions de plus que celle enregistrée par la somme des bilans. Cela provient du fait que les dettes à la Caisse centrale, les avances de l'Union aux Caisses affiliées, sont de 10,65 millions de francs inférieures à celles de l'année précédente et qu'elles ne représentent même plus 1 % de la somme des bilans, plus précisément 0,77 %.

Parmi l'argent du public confié à la garde des Caisses de crédit mutuel, les dépôts en épargne viennent au premier rang quant à leur montant. Ils enregistrent une progression de 162,1 millions de francs, ou 8,12 %, et atteignent ainsi pour la première fois plus de 2 milliards de fr., soit 2157,5 millions de francs. Ils représentent 63,75 % de la somme des bilans. Ces avoirs se répartissent entre 706 031 carnets d'épargne, c'est-à-dire 22 117 de plus qu'en 1965. Le nombre des livrets émis par nos Caisses correspond exactement à 12 % du chiffre de notre population ; il est en outre 5 fois plus grand que l'effectif total des sociétaires. L'avoir moyen par carnet d'épargne atteint également un nouveau montant record. Il s'est en effet élargi à 3056 fr., ce qui prouve d'une part que l'épargne est toujours fort en honneur dans nos milieux ruraux, mais d'autre part aussi une fidélité et une préférence constantes pour ce genre de placement traditionnel.

Il y a lieu de citer ensuite les avoirs sur comptes de dépôts qui s'apparentent le plus à ceux de l'épargne et les remplacent même,

au Tessin notamment. De tous les fonds du public, ce sont eux qui affichent le taux d'accroissement le plus substantiel, soit 10,98 % ou 13,669 millions de francs, pour atteindre 138,084 millions. De ce montant, 96,361 millions reviennent au seul canton du Tessin, ce qui correspond à une progression de 11,5 millions de francs ou 13,5 %. Indépendamment du Tessin, les carnets de dépôts sont encore utilisés au Valais surtout où ce genre de placement revendique 21,785 millions de francs, dans le canton de Saint-Gall et, isolément, dans les cantons de Bâle-Campagne, Schwyz, Soleure et Thurgovie.

Nous avons été quelque peu surpris de constater que le portefeuille des obligations ne se soit pas élargi davantage en 1966. Alors que les placements obligataires enregistraient un accroissement de 15,24 % en 1965, celui

ci ne fut « que » de 10,35 % en 1966 ou, exprimé en chiffres, de 54,5 millions de fr. contre 69,6 millions l'année précédente. Le compartiment des bons de caisse figure au bilan 1966 par 580 millions de francs, ce qui représente 17,16 % de la somme des bilans.

Les avoirs en compte courant se sont élargis de 2,59 % seulement, ou de 5,49 millions, pour s'élever à 217,4 millions de fr. Il sied, enfin, de citer encore les placements à terme des communes qui ont crû de 2,5 millions pour passer à 67,1 millions de francs.

Les fonds confiés aux Caisses de crédit mutuel se montent à 3161 millions de francs. Ces quelque 3,2 milliards d'épargne populaire représentent un important capital de confiance envers l'administration sérieuse de nos Caisses de crédit mutuel.

Examinons maintenant l'actif du bilan de nos institutions et voyons de quelle manière ont été utilisés ces capitaux nouvellement confiés. L'évolution des diverses positions de l'actif nous révèle aussitôt que cet argent a été replacé dans une proportion nettement plus grande dans le propre rayon d'affaires des Caisses, en d'autres termes une progression plus prononcée des prêts et crédits. Rappelons que le bilan global s'est élargi de 7,74 %. Les prêts et crédits, en revanche, ont progressé de 8,65 %, mais les moyens liquides, c'est-à-dire l'encaisse et les avoirs auprès de la Centrale de 3,8 % seulement. Parmi ces moyens liquides, l'encaisse et les avoirs sur comptes de chèques postaux, à savoir la liquidité proprement dite, affichent un réjouissant élargissement de 10,02 %. L'encaisse s'élève à 43,4 millions de francs.

Les avoirs des Caisses auprès de la Caisse centrale représentent le montant respectable de 561,851 millions de francs ou 16,61 % du bilan global. La participation à la liquidité, y compris l'encaisse, à raison de 18,9 % des actifs, peut être qualifiée de bonne. La composition prudente et soignée des actifs du bilan de nos institutions est d'ailleurs bien équilibrée.

Parmi les prêts et crédits, les hypothèques occupent le premier rang au bilan. Leur montant, en augmentation de 162,2 millions de francs ou 8,42 %, s'élève à 2087,8 millions de francs. Il représente 61,71 % de la somme des bilans et se place immédiatement derrière les avoirs en épargne figurant dans les passifs du bilan. Dans le compartiment des prêts toujours, la deuxième place revient aux avances aux communes et collectivités de droit public. Leur volume s'étend sans cesse et leur importance va en grandissant. En 1966, les prêts aux communes ont augmenté de 10,36 % ou 26,7 millions de fr., pour atteindre 284,5 millions, ce qui fait déjà 8,41 % de tous les actifs. Si nous y ajoutons les avances de la Caisse centrale aux communes en relations d'affaires avec les Caisses locales, nous obtenons un montant total de 160 millions de fr. en chiffre rond.

L'accroissement le plus considérable parmi les actifs revient aux crédits en compte courant avec 11,22 % ou 23,5 millions de fr., ce qui les porte à 232,9 millions de francs. L'année précédente, la progression de ce secteur avait été relativement modeste avec ses 3,26 % seulement. Cette évolution est due probablement aux crédits de construction plus nombreux qui ont été versés durant l'exercice considéré.

Et voici quelques commentaires sur le compte d'exploitation de nos Caisses de crédit mutuel pour l'exercice 1966. Il est malheureusement moins réjouissant que celui de 1965 ; l'excédent net notamment n'a pu suivre complètement le rythme de l'évolution

L'église de Tesserete, près de Lugano



du bilan, de sorte qu'il fut impossible d'alimenter les réserves dans la mesure souhaitée. Les recettes totales des Caisses de crédit mutuel ont cependant, de façon fort réjouissante, augmenté de 15,4 millions pour atteindre 129,479 millions de fr., ce qui correspond à une progression de 13,50 %, alors que celle du bilan affiche 7,74 %.

La marge de gain s'est encore une fois amenuisée un peu, même si ce n'est que de $\frac{1}{10} \text{‰}$. En effet, alors que le produit des intérêts actifs a augmenté de 13,44 %, les prestations des Caisses sous forme de bonifications d'intérêts, autrement dit les intérêts passifs, se sont élevées à 77,2 millions de francs, soit 13,67 % de plus. Il faut y ajouter les droits et impôts payés intermédiairement qui ont atteint la fort respectable somme de 27,2 millions de francs, ce qui représente un élargissement de 15,58 % par rapport à l'année précédente.

Durant l'exercice écoulé, les impôts à la charge des Caisses ont subi une vigoureuse progression. Nos institutions ont, en effet, payé pour leur propre compte 2,8 millions de francs d'impôts fédéraux, cantonaux et communaux, soit 33,12 % de plus qu'en 1965. Cette hausse massive est certainement en corrélation, en partie du moins, avec l'échéance bisannuelle de l'impôt de la défense nationale que différentes Caisses auront probablement versé en une fois. Mais, par ailleurs, elle résulte peut-être aussi de la révision des lois fiscales intervenues dans certains cantons qui témoignent aujourd'hui une compréhension moins grande à l'égard de l'entraide personnelle des coopératives. L'objectif de ces révisions est d'imposer de plus en plus fortement les personnes juridiques, afin de compenser la moins-value des rentrées fiscales découlant des prestations sociales que l'on revendique sans cesse pour les personnes naturelles.

Les salaires des caissières et des caissiers ont augmenté de 10 % environ, soit de 9,86 % très exactement. Cette charge absorbe une somme de 5,9 millions de francs, et exprime bien le souci des membres des organes dirigeants de veiller à ce que les gérants de nos institutions soient convenablement rétribués. Les amortissements sont sensiblement supérieurs à ceux effectués au terme de l'exercice précédent : ils représentent un capital de 922 732 francs (augmentation de 100 000 fr.). Si ce montant a partiellement été destiné à réduire les dettes grevant encore les immeubles propres de certaines Caisses, il a, de manière prépondérante, été nécessité par les amortissements annuels habituels sur le mobilier et les machines. Les allègements procurés à nos gérants par la mécanisation de la comptabilité et l'acquisition de machines à calculer chargent tout naturellement le compte d'exploitation. Je ne veux pas, par

Convocation

à la 25^e assemblée générale ordinaire
de la Coopérative de cautionnement
de l'Union suisse
des Caisses de crédit mutuel

Samedi 20 mai 1967, à 10 h. 45 précises

AU MAC-HALL, A LUGANO
(près de la Fiera)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par le président.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Rapport sur l'activité de la Coopérative de cautionnement en 1966 et présentation des comptes annuels.
4. Rapport de l'organe de contrôle.
5. Approbation des comptes et résolutions concernant l'utilisation de l'excédent d'exploitation.
6. Revision des statuts (extension des possibilités de cautionnement).
7. Divers.

Saint-Gall, le 16 mars 1967.

Pour le Conseil d'administration :
Le président : G. Eugster.

là, dire que l'on ne doit pas procéder à ces améliorations, bien au contraire. Je suis convaincu de la nécessité de faciliter sans cesse le travail qui incombe à nos caissiers et je songe ici tout autant aux fonctionnaires exerçant leur activité accessoirement qu'à ceux engagés à plein temps. Ainsi seulement, il nous sera possible de nous assurer à la longue les services d'éléments capables. En revanche, nos Caisses devront se faire une raison : elles ne pourront guère, à l'avenir, continuer à tout faire gratuitement pour leur clientèle. Elles seront obligées, elles aussi, de calculer des frais proportionnés aux services qu'elles rendent. Si l'on tient compte du modeste écart existant entre taux débiteurs et créanciers, il est à mon avis normal qu'elles portent en compte leurs débours effectifs, tels que frais d'enregistrement du registre foncier lors de mutations dans les titres ou les garanties, etc. Sur la base des récentes statistiques à disposition, nous pouvons dire que la marge de gain de nos Caisses, comparée à celle des autres banques, est de deux fois et demi plus modeste que la moyenne générale de tout le pays. Elle correspond à 0,73 % de la somme du bilan, alors qu'elle atteint 1,69 % pour l'ensemble des banques.

La moyenne des frais généraux représente en 1965, 0,321 % de la somme des bilans des Caisses Raiffeisen, alors qu'elle est de 0,93 % pour l'ensemble des banques suisses.

Le bénéfice net, soit la différence entre les recettes d'une part et les dépenses d'intérêts, les impôts, salaires et autres frais généraux, d'autre part, a été de 10 810 248,29 fr.

1 303 146,70 francs ont servi au paiement de l'intérêt des parts sociales, ce qui représente 12 % de l'excédent du compte d'exploitation, tandis que le solde de 88 % — soit 9 507 101,59 fr. — a été viré au fonds de réserve. L'attribution à la réserve s'est amplifiée de 7,10 % seulement, par rapport à 1965, alors que l'élargissement des bilans a été de 7,74 %, comme nous l'avons déjà relevé plusieurs fois. En 1965, le bénéfice net avait augmenté de 17,56 % et les bilans de 8,54 %.

L'apport aux réserves du bénéfice intégral de 9,5 millions de fr. porte ces dernières à 131 millions de fr. Compte tenu du capital social de 27,3 millions de fr. et des réserves, les fonds propres effectifs atteignent 158,3 millions de fr., ce qui correspond à 4,91 % des engagements totaux des Caisses.

Pour terminer, signalons enfin que le roulement a augmenté de 883 millions de fr. en 1966 pour atteindre le chiffre respectable de 9,2 milliards de francs, expression de l'immense travail effectué tout au long de l'année, au service de nos populations rurales.

En conclusions, le directeur exprime sa reconnaissance à tous ceux qui ont permis que le mouvement raiffeiseniste suisse continue à se développer et à se consolider. Les résultats obtenus les encourageront certainement à persévérer, voire à intensifier même leurs efforts au cours du nouvel exercice !

(Extrait du rapport du directeur A. Edelmann, Dr en droit, au Conseil d'administration.)

Aspects de l'économie tessinoise

La population du canton du Tessin s'élève à 200 000 habitants en chiffre rond. A cette population résidante, il y a lieu d'ajouter, en moyenne par année, 30 000 à 35 000 travailleurs étrangers (saisonniers et frontaliers) et, durant la belle saison, 40 000 à 50 000 touristes.

Nous disposons aujourd'hui d'un ouvrage de base permettant une vue d'ensemble objective et une appréciation assez précise des secteurs principaux de l'économie tessinoise ; il s'agit d'une étude du professeur Kneschaurek, recteur de l'Université de Saint-Gall, parue sous le titre : *Etat et développement de l'économie tessinoise : analyses et perspectives*.

Le rapport Kneschaurek, tel qu'il est communément appelé, comprend 112 pages d'analyses, 17 pages de conclusions et 37 pages de tableaux statistiques. Ce précieux ouvrage a été réalisé par le professeur Kneschaurek à la demande du Conseil d'Etat.

En marge de cette œuvre fondamentale ont surgi, au cours de ces dernières années, divers travaux de jeunes universitaires et de l'Office cantonal de recherches économiques : ils concernent l'agriculture, le tourisme, l'industrie, et rencontrent un intérêt croissant, non seulement dans les sphères économiques, mais encore dans l'opinion publique.

La structure

Sommairement, l'évolution structurelle de l'économie tessinoise fut la suivante :

	1900	1930	1960
Agriculture	46 %	32 %	12 %
Industrie, artisanat, bâtiment	33 %	36 %	45 %
Prestations de services	21 %	32 %	43 %

Les taux ci-dessus se rapportent à la population résidante économiquement active.

A ce jour, la structure s'est encore modifiée. Ainsi, le pourcentage de la population occupée dans l'agriculture est tombé au-dessous de 10 %, alors que celui concernant le domaine des prestations de service s'est accru à 45 %.

La répartition du revenu social correspond *grosso modo* à celle de la population dans les différents secteurs d'activité. Pour 1963, le professeur Kneschaurek indique les chiffres suivants :

Agriculture	5 %
Industrie et artisanat	35 %
Bâtiment	17 %
Tourisme	26 %
(revenu direct et indirect)	
Autres services	17 %

Ces données, considérées dans l'ensemble, suscitent l'image d'une économie substantiellement équilibrée, dans laquelle les différents secteurs de base ont trouvé une solide assise. En réalité, cela est vrai seulement si nous nous bornons à considérer la façade de l'édifice économique. En effet, si nous pénétrons à l'intérieur et si nous inspectons un peu de plus près étages et locaux, nous ne tarderons pas à découvrir, dans le cadre de chacun des secteurs, des faiblesses de structure qui posent pas mal de questions à notre progrès économique.

Certes, il y a eu progrès, considérable même ; l'économie tessinoise a, elle aussi, profité des années de haute conjoncture. Entre 1950 et 1963, la population active a augmenté de pas moins de 20 000 personnes. Cela signifie qu'on a créé, durant cette période, quelque 1700 nouvelles places de travail par année.

Nous lisons dans le Bulletin de janvier de la Chambre de commerce de Lugano, qui a fêté, il y a quelques semaines son cinquantenaire : « Ces 50 ans ont apporté un incontestable progrès à l'économie de notre canton, notamment dans leur dernière période, qui s'est traduit par une amélioration considérable des conditions d'existence de toute la population. Le Tessin n'a pas encore réussi à parvenir au niveau moyen du bien-être économique de l'ensemble de la Suisse, mais il a tenu le pas avec l'augmentation générale du pays. Pour la première fois de son histoire, cette terre d'émigrants que fut toujours notre canton est actuellement en mesure d'offrir à tous ses fils des possibilités d'instruction, de travail et de gain convenables. »

Voici, ci-après, les indices susceptibles de démontrer l'augmentation de ce bien-être :

- le nombre des nuitées dans les hôtels a passé de 1,46 million en 1950 à 3,3 millions en 1965 ;
- le parc des véhicules à moteur en circulation, qui comptait 8000 unités en 1950, en comprend aujourd'hui 50 000 ;
- l'index des salaires réels s'est accru d'environ 65 % au cours de ces 20 dernières années ;
- le capital des sociétés anonymes s'est élargi de 185 millions de francs en 1950 à 900 millions de francs en 1965 ;
- le produit social brut a progressé de 530 millions en 1950 à 1600 millions de fr., soit d'environ 5 % par année.

Cependant, ce progrès n'a pas suffi à élever notre canton au niveau moyen du bien-

être économique national. Qu'il nous soit permis de citer aussi le professeur Kneschaurek à ce sujet :

« Le niveau du bien-être moyen de la population tessinoise est encore inférieur de 20 % à la moyenne suisse, sans parler de la différence entre la moyenne de notre revenu et celle des autres cantons économiquement les plus avancés. En 1962, le revenu social par tête d'habitant était, au Tessin, de quelque 3000 francs inférieur à celui du canton de Genève, de 2500 fr. à celui du canton de Zurich et de passé 6000 fr. inférieur à celui de Bâle-Ville. »

Durant ces dernières années, ces différences ne se sont certainement pas atténuées, d'autant plus qu'en 1966, l'économie tessinoise est restée stationnaire à cause d'une grave récession dans le secteur du bâtiment.

	Tessin	Suisse
Population active en % de la population résidante	47 %	47 %
Revenu social brut par habitant	Fr. 5 885.—	Fr. 7 250.—
Revenu social brut par personne exerçant une profession	12 520.—	15 650.—

Il est donc compréhensible que les Tessinois, bien loin de se déclarer satisfaits des résultats acquis, estiment n'être qu'au début d'une évolution qui devra finalement les conduire au niveau moyen du bien-être suisse. La véhémence avec laquelle les Tessinois demandent la réalisation de certains ouvrages d'infrastructure fondamentaux, tel que, par exemple, le tunnel routier du Saint-Gothard, s'explique facilement si l'on considère leur ferme volonté de surmonter une fois pour toutes leur condition séculaire d'infériorité économique.

Ces dernières décennies ont amené le Tessin dans la voie d'une évolution qui ouvre des perspectives assez prometteuses pour l'avenir de notre économie. Favorablement situé dans l'axe de trafic le plus important entre le Nord et le Sud de l'Europe, avoisinant les régions les plus riches du marché italien, mais indissolublement et providentiellement incorporé à la Patrie helvétique, le canton du Tessin regarde maintenant vers l'avenir avec plus de sérénité et moins de préoccupation que par le passé. Mais pour que ces légitimes espérances se réalisent, et cela dans un proche avenir, il faut que les efforts des Tessinois se voient encouragés et soutenus par des témoignages concrets de solidarité confédérale.

Gildo Papa,
secrétaire
de la Chambre de commerce
du canton du Tessin.

L'agriculture tessinoise et son avenir

L'intention de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, qui a choisi le Tessin pour y tenir son prochain congrès, de dédier un numéro de son organe mensuel aux problèmes tessinois, me donne l'occasion de présenter aux lecteurs quelques considérations sur la récente évolution de l'agriculture tessinoise. Je le fais d'autant plus volontiers que le département que je dirige s'occupe actuellement très sérieusement d'un programme ayant pour but de résoudre les problèmes les plus urgents et, par ailleurs, parce que je crois pouvoir intéresser ainsi tous ceux qui se sentent, à divers titres, proches des milieux agricoles. Et ne sont-ce pas précisément les Caisses Raiffeisen qui exercent leur principale activité dans ces milieux-là ?

Pour ce faire, je me réfère du reste à la publication, au début de cette année, des premiers résultats du recensement des exploitations agricoles effectué en 1965.

Le Bureau fédéral de statistique constate que le Tessin comptait, en 1965, 8627 domaines agricoles. L'amenuisement par rapport au dénombrement de 1955, qui indiquait encore 12 395 exploitations est donc de 3 768 unités ou 30,4 %.

Cette diminution, dans son sens absolu et relatif, est de beaucoup supérieure à celle enregistrée durant la période de comptage précédente. En fait, de 1939 à 1955, le nombre des domaines a régressé de 3557 unités, à savoir de 15 952 à 12 395, ou de 22,3 %. Il peut être d'un certain intérêt de confronter les données du Tessin avec celles de la Confédération et des autres cantons. Sur le plan suisse, on a noté de 1955 à 1965 une diminution d'environ 43 750 exploitations agricoles (21,24 %). Le recul fut donc plus accentué au Tessin qui est ainsi l'un des cantons ayant accusé l'une des plus fortes baisses. Nous ne sommes, en effet, précédés que des cantons de Bâle-Ville (—71,19 %), Genève (—39,11 %) et Bâle-Campagne (—32,9 %).

Se basant en outre sur les indications fournies par le recensement du bétail, le Bureau fédéral de statistique put établir que $\frac{2}{3}$ de la diminution du nombre des domaines agricoles durant les 10 ans en question est intervenue au cours des 5 dernières années. Ces chiffres fournissent une première image quantitative de l'évolution qui s'est produite dans l'agriculture de notre canton. Il faudra cependant attendre la statistique officielle détaillée pour pouvoir juger avec plus de précision des fluctuations de structure dans le secteur agricole. Pour l'heure, nous pouvons inférer que l'importante diminution des exploitations agricoles — du reste prévue — est une

conséquence directe du processus d'expansion industrielle des années 60, c'est-à-dire de la productivité accrue des autres secteurs économiques comparativement à celle de l'agriculture.

La diminution la plus forte a été enregistrée tout à fait logiquement dans les régions où le développement industriel et économique fut le plus marqué. Cependant, le recul constaté est aussi très significatif dans certaines vallées, tel que le Val Maggia où le développement et le vieillissement de la population rurale ont atteint un pourcentage très élevé. Le relevé ci-après des districts et des taux de diminution correspondants est des plus éloquentes :

Bellinzone	— 12,3
Blenio	— 24,8
Léventine	— 14,0
Locarno	— 39,5
Lugano	— 37,0
Mendrisio	— 33,9
Riviera	— 22,8
Vallemaggia	— 30,1

Bien qu'on ne possède pas encore les derniers éléments statistiques concernant la population agricole, on peut tout de même déduire de ces quelques considérations très superficielles que l'exode rural et le dépeuplement constituent les traits caractéristiques de l'agriculture tessinoise au cours de ces 10 dernières années. L'exode rural en soi, entendons par là l'abandon des occupations agricoles, peut être un facteur positif, en tant qu'il dirige une partie de la population superflue et par conséquent incomplètement occupée vers des activités plus lucratives. Cette désertion ne devrait toutefois pas atteindre les proportions qu'elle a déjà prises dans certaines régions du canton, dans lesquelles le nombre des agriculteurs a diminué de manière telle que l'exploitation et la mise en valeur des ressources naturelles en sont devenues impossibles. Le fond du problème consiste donc à conserver cette proportion idéale de population active qui garantit à la paysannerie un revenu par tête d'habitant et une productivité suffisante pour pouvoir vivre et prospérer en toute indépendance.

Un autre problème se pose en outre, celui du dépeuplement qui prive des zones entières du facteur humain indispensable au maintien d'une quelconque activité économique, aggravé qu'il est d'ailleurs encore par le phénomène connexe du vieillissement, particulièrement prononcé au sein de la population paysanne et campagnarde en général. On a calculé que 70 % environ de la population agricole active a plus de 40 ans. Ceci laisse

supposer que le dépeuplement des zones où prédomine la paysannerie ira en s'accroissant encore au cours de ces prochaines années. Déjà, le problème purement démographique, fidèle miroir de toutes les faiblesses et du déséquilibre qu'accuse l'appareil économique du Tessin, fait ressortir l'urgente nécessité d'une politique économique susceptible de remédier aux lacunes d'ordre structurel dont souffre le secteur agricole. Voici en substance les questions auxquelles l'Etat devra, par son choix et ses réalisations, donner une réponse au cours de ces prochaines années :

- *Quel est le minimum de population active que le canton du Tessin se doit de conserver à l'agriculture dans le cadre d'une répartition géographique déterminée, compte tenu des ressources agricoles et des possibilités de développement dans les différents secteurs de production ?*
- *Quels sont les secteurs de production agricoles en mesure d'être maintenus et d'être développés ultérieurement encore ?*
- *Quels sont les problèmes de structure à résoudre, afin de donner à l'agriculture tessinoise un niveau de productivité et de rendement suffisamment élevé et attractif pour retenir un minimum de population active ?*
- *Quels sont les interventions, impulsions, investissements et autres soutiens que le gouvernement tessinois doit et peut accorder à son agriculture, dans le cadre général de la politique agraire de la Confédération et dans le cadre plus spécifique d'une politique agraire cantonale ?*

Le fait d'avoir pu parler d'une crise rurale au Tessin s'explique aisément, si l'on considère non seulement les particularités démographiques, mais encore la faiblesse des structures, l'insuffisance de rendement et la décadence des institutions communautaires. Mais cela ne signifie nullement que le secteur primaire soit irrémédiablement perdu ; on peut, au contraire, affirmer que, dans les régions où les interventions ont été coordonnées, de sensibles améliorations furent enregistrées, qu'il s'y est créé une nouvelle infrastructure et produit un renforcement des bases d'existence dans l'agriculture. Un esprit ouvert et une juste appréciation de la politique agraire cantonale impliquent des objectifs précis, issus avant tout d'une étude approfondie des problèmes qui se posent. L'élaboration d'un programme concret et réaliste déterminera ensuite le choix des buts que l'on se propose d'atteindre. C'est ce qui s'est fait en partie déjà et c'est aussi ce que l'on s'efforcera de faire à l'avenir encore.

Lafranchi,
chef

du Département de l'agriculture
du canton du Tessin.

LUGANO

centre de séjour rêvé

Enchâssé comme une perle rare dans un écran de verdure, Lugano étage ses toits sur les derniers contreforts des Alpes, entre le Monte Brè et le San Salvatore, en plein Midi, face à un scénario de rêve.

Quel que soit l'homme, riche ou pauvre, artiste ou non, il sera toujours saisi par la splendeur de ce Naples en miniature.

Il y a certes, au monde des villes plus riches et aussi plus grandioses, mais il n'y en a pas de plus riantes, de plus pittoresques et attrayantes que la « Reine » des lacs italiens.

Le Vieux Lugano, cœur de la ville, avec ses façades patinées par le soleil, ses ruelles, ses arcades, ses boutiques couleur locale, ses places frappant par une perspective compliquée de fenêtres, de balcons, de colonnes qui lui donnent ce caractère particulier aux cités lombardes, ravit le visiteur.

La partie moderne, aux bâtiments élégants, souvent entourés de beaux jardins à la luxuriante végétation, aux hôtels et pensions situés au milieu de grands parcs plantés d'arbres centenaires, parfumés de mimosas, embellis de camélias, de magnolias et de mille autres fleurs aux couleurs variées prouvent le développement réjouissant et régulier de la ville des rives du Ceresio.

Et tout le long du lac, un quai de trois kilomètres invite à la promenade en offrant des coups d'œil changeants et superbes sur un paysage romantique à souhait, tandis que le parc de la Villa Ciani, tout imprégné de la grâce de l'« Ottocento » avec ses essences subtropicales, ses pelouses fleuries témoigne de la douceur du climat de la contrée.

C'est ainsi que Lugano, de par sa situation géographique favorable sur la grande artère du Saint-Gothard, ses beautés naturelles, le charme de ses environs, la pureté de son air et son climat fortifiant est devenu un lieu de séjour par excellence connu dans le monde entier.

Ses hôtes ont la possibilité de suivre les différents championnats ou de pratiquer leurs sports favoris, notamment le tennis, le golf, l'équitation, le vol à moteur ou à voile, l'aviron, tandis que le lido fort bien aménagé leur offre tous les plaisirs de l'eau.

Mais Lugano n'est pas uniquement un centre touristique et sportif, une station de repos : de tout temps, la ville a été aussi un foyer de l'esprit et de la culture en Suisse italienne.

La salle de lecture de la Bibliothèque cantonale, celle de la « Società Letteraria », la Galerie de la « Villa Favorita » une des plus riches collections privées de peinture d'Europe, le Musée Ciani, avec ses collections historiques et ses chefs-d'œuvre d'artistes du pays et de l'étranger sont ouverts au public.

Les conférences, les concerts de musique symphonique et de chambre, les récitals, l'opéra, la comédie se doublent pendant la saison qui s'ouvre à Pâques à d'autres manifestations, et en tout premier lieu les « Concerts de Lugano » dont le renom a franchi les frontières de la Suisse.

Cette année figurent à l'affiche les noms célèbres de Rafael Kubelik, de sir John Barbirolli au pupitre de la « Hallé Orchestra »

de Manchester, de Zino Francescatti, de David Oistrakh qui viennent pour la première fois à Lugano, de solistes et de chefs aimés et connus tels Arthur Rubinstein, Wilhelm Backhaus, Karl Schuricht et George Szell.

Les réjouissances variées et les spectacles du « Mai de Castagnola », les « Fêtes du lac » qui ont pris la suite des fêtes vénitienes de jadis, le « Cortège des vendanges » qui attire chaque année sur les bords du Ceresio quelque cinquante mille spectateurs venus du canton, d'outre-Gothard et d'Italie complètent le calendrier.

Et la saison se prolonge au-delà d'octobre, sa fin officielle. En effet, depuis quelques années, le nombre des hôtes qui viennent à Lugano pendant l'hiver va augmentant.

D'aucuns opinent, il est vrai, que le séjour à Lugano n'est pas indiqué, erreur : la ville étant protégée des vents froids du nord par les chaînes de montagne qui l'entourent, l'hiver y est d'autant plus doux que le soleil brille souvent sans interruption pendant des semaines.

Joseph Rosetti.

LE TESSIN

de Charly Clerc

La langue italienne est parlée en Suisse dans la seule République et canton du Tessin (et dans deux vallées grisonnes). Langue de minorité et même d'une petite minorité. Mais pour l'équilibre helvétique, et pour que la Suisse ressemble autant que possible à une Europe en raccourci, il importe que cette langue se maintienne, que le nombre de ceux qui la parlent ne diminue pas. Si nous commençons par faire des vœux ardents pour ce maintien, c'est que le pays tessinois, surtout au sud, dans la région des lacs, est devenu rapidement un vaste lieu de villégiature, pour les Suisses allemands d'abord, pour une foule d'étrangers ensuite. Dans telle commune, la proportion de ceux qui ne parlent pas italien (et qui, hélas, se refusent à l'apprendre, vu que les Tessinois, vraiment trop obligeants, s'expriment aisément et volontiers dans l'idiome de leurs hôtes !...) cette proportion est depuis plusieurs années inquiétante. Mais que faire en Suisse ?... puisque on ne saurait restreindre le droit d'établissement. Si ces émigrés venant du nord sont un peu trop nombreux, constatons que, depuis un certain temps, il en est aussi qui nous viennent du sud : Italiens qui, pour avoir résidé un certain temps sur le sol tessinois, acquièrent la nationalité suisse.

Longtemps, ce canton a été singulièrement séparé de la mère-patrie, à laquelle il y a plus d'un siècle et demi il avait choisi d'appartenir. Depuis le percement du Gothard, la situation est transformée. Le Tessin demeure une « marche méridionale », mais il n'est plus isolé comme naguère.

Nous avons dit plus haut : « ce vaste lieu de villégiature ». Laissons de côté cet aspect, celui du climat, du « pittoresque » tessinois, et l'attraction par là exercée sur des touristes chaque année plus nombreux, et accourant en troupeaux. S'il est vrai que le tourisme fournit à la région ses plus importants bénéfices, il est, Dieu merci, quand on parle de la Suisse italienne, des questions plus intéressantes à traiter, celles qui touchent à la « culture », pour user d'un mot vague, banal, commode et à la mode.

Rappelons d'abord qu'une capitale, Milan, se trouve dans le très proche voisinage de Lugano, de Mendrisio. S'il n'y avait pas la visite de la douane, on s'y rendrait en une heure d'express. Milan, ce sont les arts, l'industrie, la mode, les sciences... Ceux qui en ont le moyen se rendent volontiers aux spectacles de la Scala. Des troupes d'acteurs milanais donnent la comédie sur la scène de Lugano. La radio tessinoise s'est spécialisée



La montée vers la cathédrale

dans la diffusion des anciens maîtres d'Italie. Ici, Milan tient lieu de Paris pour la Suisse romande, avec cette différence que Milan est à la porte, une ville aussi importante, aussi vivante que Rome. Il y a là de quoi arracher à la torpeur provinciale ceux qui risqueraient d'y sombrer. Alors que la campagne tessinoise plus vraiment *campagne* qu'ailleurs en Suisse — malgré le réseau de routes remarquable dont elle dispose aujourd'hui — les villes, comme nous l'avons dit, se sentent dans le rayonnement d'une grande cité. Il ne faudrait pas croire qu'à Lugano ou Bellinzone l'influence de cette grande cité et du grand pays voisin ait pour effet d'affaiblir dans le Tessin le sentiment d'appartenance à la Suisse. L'*italianità* de la Suisse italienne se marie parfaitement avec l'esprit helvétique.

Quant aux intellectuels du Tessin — avocats, médecins, professeurs, etc. — ils ont été, au temps de leurs études, élèves de Milan, Florence et Rome ou plus souvent ont obtenu leurs grades à Zurich, Berne, Fribourg, Lausanne... Et cela est très bien, parce que, d'une part, le caractère italien de la Suisse méridionale est ainsi conservé ; et parce que, d'autre part, la mentalité suisse en est fortifiée. Ce canton, supposons-le, aurait une université où toutes les professions libérales seraient enseignées sur place... le danger serait plus grand que l'horizon des esprits en fût diminué, et qu'on eût davantage l'impression de vivre dans un *piccolo mondo antico*.

En effet, vu qu'il n'y a point ici de grandes villes, et que l'industrie hôtelière, à Lugano et Locarno du moins, est fort développée, l'on pourrait s'attendre à une vie intellectuelle au ralenti. Ce n'est heureusement pas le cas. Les « cercles de culture » jouent un rôle important. Ils font venir, dès le début

de l'hiver, des conférenciers d'Italie ou de France. L'association féminine internationale qui porte le nom de *Lyceum Club* dépense, d'un bout de l'année à l'autre, une intense activité, organisant des causeries, des discussions, des visites de musées et de villes hors frontière, et l'élément masculin n'est pas exclu de ces voyages.

On sait que ce petit pays, durant plus de deux siècles, a exporté bon nombre d'architectes et de décorateurs, et que dans l'ancien Etat pontifical comme dans le vieil Empire des tsars, et en d'autres pays encore, des Tessinois ont élevé d'admirables édifices. Et souvent, rentrant au pays, ils ont embelli l'église du petit village d'où jadis ils étaient partis pour conquérir la gloire. Pour qui vit au Tessin, c'est un privilège que de découvrir, dans telle ou telle commune de la campagne, les traces d'un grand artiste ou d'un habile inconnu du siècle baroque.

Parmi les œuvres d'art, ne faut-il pas compter certains villages — et même de très nombreux villages — de la Suisse italienne ? Il n'est pas de canton en Suisse où le groupement de l'église, des maisons patriciennes et des plus humbles demeures présente, parmi la verdure des châtaigniers, un aspect aussi fièrement, aussi délicieusement « architectural ». Je pense à Breno, qui a l'air d'une citadelle, à Bedigliora dans le Malcantone, à Intragna, à d'autres lieux à la fois très nobles et très rustiques des Centovalli, du val Maggia. Et l'aspect de tant de ces villages est presque aussi agréable qu'au siècle dernier. Ils n'ont pas encore l'air d'appartenir à une région de tourisme (car chacun sait combien le souci du tourisme contribue à enlaidir les pays, de par une seule volonté trop marquée d'y attirer les voyageurs). Dans ces lignes, destinées à illustrer une

« culture » plutôt que les beautés naturelles, il n'est sans doute pas inutile de formuler pareille observation.

Par ce qui vient d'être dit, on comprend que le Tessin soit un pays de peintres — peintres des eaux, des montagnes, des demeures, peintres de fresques et peintres de chevalet. Ils forment naturellement une association, autour de laquelle se groupe une vaillante société d'Amis des Beaux-Arts ; et cela signifie, chaque année, un nombre impressionnant de vernissages dans les salles du Palais Ciani, à Lugano. Le peintre Pietro Chiesa, depuis bien des années, s'est fait connaître hors des frontières du Tessin et de la Suisse, de même que le très habile graveur Aldo Patocchi. C'est à Patocchi et au chef actuel du gouvernement tessinois, M. Brenno Galli, que nous devons l'organisation du *Salon international de la gravure*, l'une des grandes attractions de Lugano au cours de ces dernières années. Il arrive aussi qu'un artiste du Tessin, émigré depuis un demi-siècle, revienne montrer ce qu'un peintre né au Val Vedeggio peut devenir, ayant passé par l'impressionnisme, le symbolisme, le cubisme, par Picasso et par l'art abstrait... C'est ainsi qu'en 1965, le peintre Cottli a exposé l'ensemble de son œuvre à Lugano et l'on a vu défiler devant ses toiles, ahuris et admiratifs tout ensemble, les gens de son petit village montagnard.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le Tessin n'a donné aucun grand nom à la littérature. Le Père Soave ne fut qu'un pédagogue et un polygraphe, dont l'œuvre ne se lit plus. C'est autour de 1900 que le poète Francesco Chiesa s'est fait connaître, par de très longs poèmes d'abord, d'une lecture difficile, puis par des romans, et surtout par ces nombreux *Racconti* infiniment plaisants et variés, évoquant le monde de sa jeunesse. Le talent de F. Chiesa fut d'abord reconnu par le monde de langue italienne dans son ensemble. En Giuseppe Zoppi, mort en 1952, et en Guido Calgari, le Tessin a trouvé des écrivains de la vie montagnarde, de la grande peine des hommes du haut pays. L'écrivain le plus talentueux du Tessin actuel est Felice Filippini, qui est aussi peintre, compositeur de musique et sculpteur.

Un sculpteur subsiste plus facilement dans la Suisse italienne qu'en bien d'autres pays suisses. Disant cela, je ne remonte pas jusqu'à Vincenzo Vela, dont l'art « officiel » et « oratoire » fait encore l'admiration de ses concitoyens, et qui eut son heure de gloire en Italie et ailleurs. Si un sculpteur bien doué peut gagner sa vie en terre tessinoise, c'est que le monument funéraire y est un genre fort répandu. Il n'est qu'à regarder les cimetières de villes et ceux de certains villages. Parmi ceux à qui sont confiées les œuvres les plus importantes, il faut citer A.-P. Pessina,

et surtout ce créateur puissant, cette « force de la nature » qu'est Remo Rossi, de Locarno.

Et l'école ? Dans tous nos cantons, elle est l'enfant préférée du gouvernement cantonal. Les édifices scolaires neufs, en Suisse, ceux de l'école primaire surtout, se multiplient plus qu'on ne saurait dire : au bâtiment d'aspect médiocre et ennuyeux de naguère succède la vision d'une colonie de vie heureuse. Je ne dis pas que dans le Tessin il en soit ainsi partout. Le budget de l'Instruction publique ne le permet pas encore. Mais l'on y tend. Et l'on a réalisé déjà des écoles modèles, du point de vue architecture, aération, lumière, et quant au personnel. Je pense à celle de Loreto, dans la banlieue de Lugano. J'ai assisté à un après-midi d'examen — chant et gymnastique. Les parents étaient conviés : c'était journée de la famille. Et les enfants — tous — montraient une aisance délicate. Le plus petit n'avait nulle timidité à sortir du rang, à chanter seul. Les institutrices n'étaient que gentillesse et bonne grâce. La maîtresse de gymnastique donnait des ordres avec un tambour de Basque. J'étais en train de me

dire : « En Suisse, c'est au Tessin seulement que l'école peut prendre visage si plaisant », quand on me fit savoir qu'une proportion importante de ces jeunes élèves étaient fils de Suisses allemands, d'Américains et autres gens d'ailleurs. A les entendre chanter, à les voir évoluer, on les sentait *assimilés* déjà par l'aimable pays où ils vivaient. Et ma crainte diminuait un peu quant à l'avenir linguistique de cette minorité de la nation suisse.

Et puis, qu'on en dise, il faut « faire des personnalités ». Dans le cas particulier, il faut nommer M. Camille Bariffi, l'inspecteur de l'enseignement primaire, dont la seule présence dans l'école dont je parle, au lieu d'intimider les petits, leur donnait parfaite confiance en eux-mêmes. Du reste, il avait l'air de connaître tout le monde par son nom : enfants, institutrices, parents et grands-parents. On surnomme parfois Bariffi « le Pestalozzi tessinois ». A juste titre, je pense, sauf qu'il ne montre ni un visage ravagé, ni une tenue négligée, et ne rencontre pas autour de lui l'ingratitude. Il nous plaît de citer son nom au bout de ce panorama de la « culture » au Tessin.

Extrait des délibérations de la séance du Conseil d'administration de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel du 4 avril 1967

Le président, M. Gallus Eugster, ancien conseiller national, ayant dû s'excuser pour cause de maladie, le Conseil d'administration s'est réuni, le 4 avril 1967, sous la présidence de M. Paul Schib, vice-président de l'Union, pour délibérer sur les objets suivants :

1. La Caisse nouvellement fondée de Mon-Stierva (GR)

est admise au sein de l'Union suisse. Le nombre de Caisses s'élève à 1 122.

2. Des crédits accordés à des Caisses affiliées pour une somme globale de 3,2 millions de francs sont ratifiés. Le Conseil accorde également divers prêts et crédits importants à des particuliers ainsi qu'à des collectivités de droit public.

3. Le directeur A. Edelmann, docteur en droit, présente un rapport détaillé sur le résultat définitif de l'exercice 1966, révélé par le tableau statistique des bilans qui ont été remis à temps pour contrôle, par toutes

les Caisses affiliées, les derniers au début de mars déjà. Ce prompt bouclage, rendu possible dans certains cas grâce au concours de l'Union, exprime tout le dévouement et l'esprit de discipline dont sont animés caissières et caissiers auxquels le rapporteur et le Conseil se plaisent à rendre hommage. L'évolution des principaux chapitres de ces bilans fait l'objet d'un article spécial qui paraît dans ces colonnes.

4. Le directeur Schwager présente le bilan de la Caisse centrale au 28 février, ainsi qu'un rapport sur la marche générale des affaires. Le bilan boucle à cette date par 703 509 276.01 francs. A l'unanimité, le Conseil ratifie la proposition d'augmentation du montant assurable à la Caisse de retraite ainsi qu'à l'assurance-épargne du personnel de l'Union et accorde le crédit nécessaire à la couverture de la somme de rachat découlant des augmentations de salaire pour 1967.

5. Les travaux préparatoires du Congrès des 20 et 21 mai, à Lugano, battent leur plein. Le Conseil approuve les décisions prises à ce sujet par la direction.

6. Le 1^{er} avril, les fondés de pouvoirs Aloïs Rüegg et Joseph Steigmeier ont pu fêter respectivement le 40^e et le 50^e anniversaire de leur entrée au service de l'Union. Le Conseil et la direction leur expriment toute leur gratitude pour leur excellente et fidèle collaboration.

IDÉES

DIRECTRICES

L'épargne ne peut se développer que si elle est convenablement rémunérée

Si les taux d'intérêt doivent être *vrais* pour que l'épargnant puisse exercer son choix en toute connaissance de cause entre les divers types de placement qui s'offrent à lui, encore faut-il qu'il y ait d'abord des épargnants, qui consentent à ne pas consommer ou thésauriser une part plus ou moins importante de leur revenu ou de leur patrimoine pour la placer sous forme d'épargne. Pour qu'ils y soient seulement incités, les taux d'intérêts doivent en eux-mêmes, indépendamment des autres formes d'encouragement mises en œuvre, constituer un attrait suffisant.

L'intérêt servi doit en premier lieu être au moins égal à ce que l'on appelle par euphémisme l'« érosion » que subit le capital en pouvoir d'achat, c'est-à-dire compenser les effets de la dévaluation de la monnaie et de la hausse des prix ; sinon, il y aurait non seulement absence de rémunération, mais au contraire un impôt sur l'épargne, qui favoriserait plutôt la consommation et la spéculation.

A ce minimum doit s'ajouter ensuite une juste rétribution du refus plus ou moins prolongé de consommation que constitue l'acte d'épargne, et proportionnelle par conséquent à sa stabilité. Cette rétribution doit être, d'autre part, suffisamment substantielle pour attirer vers les circuits productifs les capitaux encore thésaurisés sous forme d'or et de billets de banque, dont on sait qu'ils représentent des montants forts importants dans notre pays.

Les Cahiers du Crédit mutuel d'Alsace et de Lorraine. Septembre 1966.

tabacs

+ bouts	p/kg. Fr.
POPULAIRE	8.—
BONHEUR PAYSAN	9.—
ALPESTRE	10.60
100 BRISSAGO	24.50
200 bouts HABANA	18.—

Droit de retour en cas de non convenance.

TABACS - VON ARX
5013 NIEDERGÜSGEN
Tél. (064) 41 19 85

Le marché de l'argent et des capitaux ●

Considérations tirées du rapport 1966 de la Banque nationale suisse

On sait qu'il existe une étroite interdépendance entre le résultat de la balance des paiements et le marché de l'argent et des capitaux. Le déficit de notre balance globale des paiements n'est pas une des moindres raisons du resserrement qui s'est produit l'année passée sur le marché des capitaux. Il est vrai que, comme le signale le rapport de la Banque nationale, la *balance des revenus a été légèrement excédentaire* après avoir été déficitaire pendant plusieurs années. « On peut en déduire, ajoute le rapport de la Banque nationale, que la relation entre l'épargne et les investissements s'est améliorée. » Cela n'a pas empêché le *marché des capitaux de se resserrer* pour les raisons que la direction de notre institut d'émission expose dans les termes suivants :

« Le marché de l'argent et des capitaux est demeuré tendu alors que l'excédent de la balance des revenus aurait dû accroître l'offre de fonds. Mais, comme la différence des taux entre la Suisse et l'étranger a stimulé les exportations de fonds à court et à long terme et que les investisseurs ont eu tendance à retarder leurs placements dans l'attente d'une hausse des taux suisses, l'effet favorable que l'excédent de la balance des revenus aurait dû avoir sur la liquidité du marché n'a pu se manifester. D'autre part, les besoins de crédits de l'économie sont demeurés élevés, tandis que la mise à contribution de l'appareil bancaire et du marché des capitaux par les collectivités publiques s'est accru. Dans ces conditions, une nouvelle hausse des taux d'intérêt était inévitable. La Banque nationale s'est efforcée de modérer la poussée des taux, mais elle n'a pu soustraire le marché suisse à l'influence mondiale de l'intérêt. Il ne pouvait être question de fournir des fonds au marché pour maintenir les taux à un niveau artificiellement bas. Une telle politique eût été incompatible avec la lutte contre l'inflation sans compter que l'interdépendance des marchés financiers l'aurait de toute façon rendue illusoire. »

Dès le mois de mai, la liquidité du marché de l'argent s'explique par un revirement du mouvement des capitaux à court terme tout au moins, ainsi qu'il résulte du passage ci-après du rapport :

« En effet, les banques étrangères ont remboursé des avances à court terme en francs

suisses, ce qui les a obligées le plus souvent à vendre des dollars. Au mois de juin, ce sont les banques suisses qui ont réduit leurs placements à l'étranger pour renforcer leur liquidité. Ces transactions ont entraîné de fortes cessions de dollars à la Banque nationale. La détente du marché s'est encore accentuée lorsque la crise de la livre sterling a provoqué un nouvel afflux de devises. Ainsi, le marché de l'argent est resté relativement liquide jusqu'en automne. Afin de neutraliser une partie des francs suisses créés par ses reprises de dollars, la Banque nationale a liquidé progressivement deux « swaps » francs contre or qu'elle avait conclus avec la Banque des règlements internationaux. »

Cependant, dès la fin du troisième trimestre, le marché de l'argent s'est resserré à tel point qu'au début de décembre sa liquidité est tombée au-dessous du niveau de l'année précédente. Aussi, la Banque nationale a-t-elle été mise à contribution dans une plus forte mesure encore qu'une année auparavant pour couvrir les besoins de fonds de fin d'année.

Considérations tirées du rapport du directeur, M. Stopper, à l'assemblée générale des actionnaires de la Banque nationale suisse, du 17 mars dernier

Au sujet du niveau élevé des taux d'intérêt, M. Stopper a rappelé qu'ils ne sont pas le résultat de l'application de restrictions monétaires, mais qu'ils sont la conséquence d'un développement excessif et inflationniste de l'économie. En d'autres termes, une expansion trop rapide du crédit bancaire qui dépasse les possibilités de l'épargne ne trouve pas immédiatement une tendance inverse, dans le mécanisme du marché, qui tiendrait à la restreindre. Née dans les crédits bancaires, la hausse des taux déborde rapidement dans le marché financier et l'épargne étant insuffisante les possibilités de consolidation sont dépassées. L'expansion de l'économie se ralentit ou s'arrête. M. Stopper insiste sur le fait que si la banque d'émission doit lutter contre ces tendances extrêmes, il ne s'agit en tout cas pas d'immobiliser des fonds épargnés. « La politique restrictive de la banque d'émission n'est donc pas la cause de ce fléchissement inévitable de la croissance éco-

nomique, mais elle vise au contraire à en atténuer les effets. »

Le marché des « eurodevises » est alimenté par les dollars qui résultent du déficit de la balance américaine des paiements. Le fondement économique de ce marché est le fait que les détenteurs de ces dollars demandent un intérêt un peu plus faible que les banques aux Etats-Unis. Les restrictions imposées aux exportations de capitaux par les Etats-Unis ont provoqué une hausse des taux sur le marché de l'« eurodollar ». Ce marché est en outre caractérisé par la brièveté des opérations et le volume élevé des transactions (10 à 12 milliards de dollars). L'existence de ce marché a restreint l'afflux de dollars dans les banques centrales européennes, aidant ainsi à freiner les sorties d'or des Etats-Unis. Les disponibilités internationales ont été accrues, notamment pour les pays qui éprouvent des difficultés de balance des paiements.

Cependant, les « eurodevises » ont eu une tendance à aggraver les poussées inflationnistes dans les pays qui sont dans une période de surexpansion. Car les entreprises peuvent se procurer les devises sur le marché qu'elles auraient normalement dû acheter à la banque centrale, laquelle aurait automatiquement diminué la masse monétaire nationale.

Passant à l'évolution de l'économie suisse, M. Stopper constate que le ralentissement dont on fait état n'est pas si grave et que « l'élan n'a pas été rompu ». Il ne voit pas de possibilité d'accroître la population active dans les prochaines années ; il faut donc tout faire pour augmenter la productivité. Il relève toutefois que « les efforts que l'on fait dans ce sens sont gênés par certaines séquelles de la période de surchauffe, comme

- la limitation et l'immobilisation dans chaque entreprise de la main-d'œuvre étrangère ;
- la disposition entre l'appareil de production et l'offre du marché de l'emploi ; cette disproportion pousse à la surenchère pour le recrutement de la main-d'œuvre et tend ainsi à faire monter fortement les coûts ;
- l'accroissement des tâches et des investissements des pouvoirs publics qui renforce la concurrence pour l'obtention d'une main-d'œuvre déjà insuffisante. »

La limitation par entreprise ne peut cependant pas être abolie sans provoquer une surenchère dangereuse sur le marché du travail. Enfin, la hausse des taux d'intérêt en Suisse est en partie due aux facteurs psychologiques. En effet, le fait de pouvoir placer des fonds à des taux élevés à l'étranger a accéléré la hausse des taux en Suisse, alors que le volu-

(suite et fin à la page 66)

POUR LA DEFENSE

du visage aimé de la patrie

Imaginant un dialogue entre un adulte et des enfants, Henry Bordeaux, le savoureux romancier français, a commencée un de ses romans de cette manière :

— Où vas-tu ?

— A la maison.

Ainsi répondent les petits garçons et les petites filles qu'on rencontre sur les chemins, sortant de l'école ou revenant des champs. Ils ont des yeux clairs et luisants comme l'herbe après la pluie, et leur parole, s'ils ne sont pas effarouchés, pousse toute droite, à la manière des plantes qui disposent de l'espace et ne sont pas gênées dans leur croissance.

— Où vas-tu ?

Ils ne vous disent pas : nous rentrons chez nous. Et pas davantage : nous allons à notre maison. Ils disent : la maison. Quelquefois c'est une mauvaise bicoque à moitié par terre. Mais tout de même c'est la maison. Il n'y en a qu'une au monde !

Et même de jeunes hommes et de jeunes femmes et des personnes d'âge, et les gens mariés, s'il vous plaît, se servent encore de cette expression.

— A la maison, on faisait comme ci, à la maison il y avait cela !

On croit qu'ils désignent leur propre foyer. Pas du tout ! Ils parlent de la maison de leur enfance, de la maison de leurs père et mère qu'ils n'ont pas toujours su garder et dont ils ont changé les habitudes et c'est tout comme, mais qui est immuable dans leur souvenir.

N'est-ce pas qu'Henry Bordeaux touche extrêmement juste quand il parle ainsi de la

maison. Notre maison paternelle ! Quel reliquaire merveilleux où se mêlent les souvenirs les plus émouvants et aussi les plus joyeux comme les plus douloureux.

Les parents y ont reçu leurs enfants, la plus belle des bénédictions du ciel pour un foyer chrétien, la seule vraie richesse pour qui sait ce que vaut une destinée humaine, ce que représente la personne humaine... et quand cet enfant s'appelle Mozart, Dante, Michel-Ange, Rembrandt, Einstein, Le Corbusier, Angelo Roncalli... quel avènement et quel événement !

Et les enfants y ont sangloté quand le cercueil du vieux père était là, ils ont senti que le meilleur d'eux-mêmes était parti pour toujours quand ce fut le tour de la maman.

Le père et la mère ont pu disparaître, leur ombre vénérée n'a pas quitté les murs de la maison. Leur empreinte sur ces meubles qu'ils ont touchés de leurs mains, sur cette table autour de laquelle ils sont venus s'asseoir, demeure comme un sceau sacré que le temps ne détruit pas.

O ma chère maison ... le passé t'habite !

O petit nid discret

Aux persiennes closes,

Que tu vis de choses,

Et que tu sais de doux secrets.

L'amour a chanté sous ton toit sonore

La mort a passé et tu vis encore

Conservant le parfum des mortes floraisons !

Cet amour qu'instinctivement nous portons à « notre maison », nous l'étendons normalement à cet ensemble de maisons qui s'appelle le village.

C'est cette maison et ce village qui nous enracinent dans le pays, voilà pourquoi un officier supérieur, au patriotisme ardent, Edmond Giroud, pouvait écrire dernièrement : « J'aime ma commune de Chamoson, je l'ai toujours aimée et j'aime en parler. J'aime son visage physique... j'aime ce coin de pays qui, pour moi, a toujours été LE PAYS. »

Cette maison, ce village, parce que nous les aimons, nous cherchons — ou nous devrions chercher — à les parer du visage de la beauté.

Et cette beauté n'est atteinte qu'à la condition de se plier à certaines lois. Et la principale est qu'il ne faut pas que l'ouvrage de l'homme fasse tache à côté ou par-dessus l'ouvrage de Dieu. Il ne faut pas que nos villes et nos villages jettent une fausse note dans le concert du paysage. Il ne faut pas que dans le village telle construction prétentieuse ou arrogante ou exotique vienne infliger sa discordance dans la paix et la dignité de Dieu.

La beauté architecturale est soumise à des lois qu'on ne saurait enfreindre sans la tuer. En voici trois qui sont essentielles et telles que les a libellées le colonel Edmond Giroud dont on sait tout le soin qu'il a voué à la défense du visage aimé de la patrie :

1. Une construction ne sera jamais belle si elle ne respecte pas les exigences du milieu dans sa ligne et dans ses matériaux, si elle ne s'intègre pas.

me des émissions autorisées n'était guère plus important que l'année précédente. Le point culminant ayant été atteint à l'étranger, il est possible que l'on assiste à une baisse en Suisse aussi.

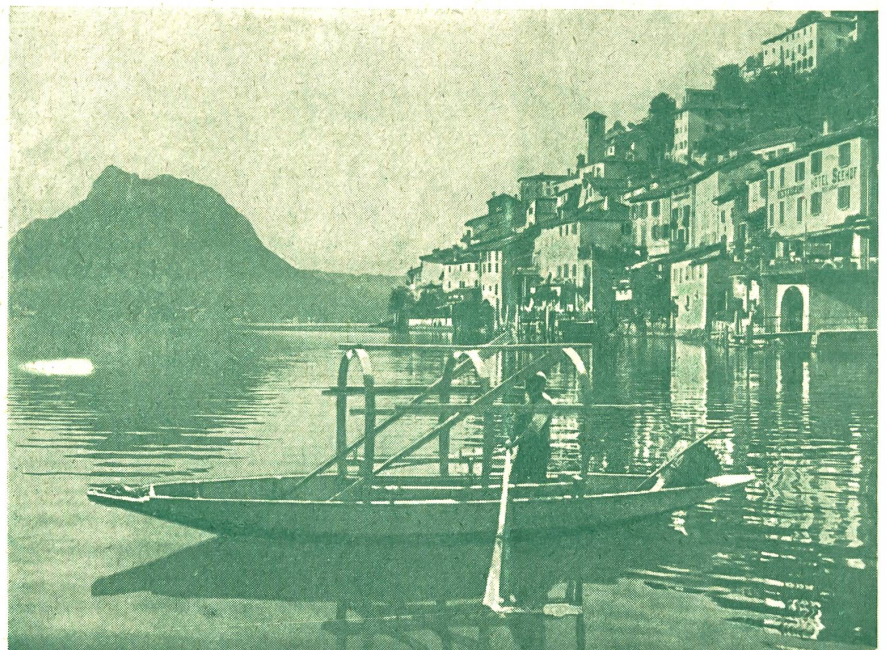
Quant à l'année 1967, M. Stopper constate que les perspectives sont favorables pour le premier semestre et que le second sera davantage soumis à l'influence de la conjoncture internationale.

Le président de la direction générale de la Banque nationale a terminé son exposé en espérant que l'institut d'émission aurait bientôt les pouvoirs qui lui permettront de lutter efficacement contre les écarts trop forts de la conjoncture.

F. W.

« La Gazette de Lausanne »

Gandria



2. Une construction ne sera jamais belle si elle ne réalise pas l'équilibre dans ses proportions et l'harmonie dans la simplicité de ses lignes.
3. Une construction ne sera jamais belle si elle proscriit les matériaux nobles qui sont la pierre et le bois et les remplace par des similis.

Il ne s'agit pas seulement de savoir si telle maison plaît à son propriétaire. Nous nous plaçons sur le terrain de la défense du village. Le village *appartient à tous*. Et le village appartient au pays. Sa belle ordonnance et sa beauté sont un bien public et un bien commun. La fantaisie individuelle et la liberté totale ne sauraient prévaloir contre le bien commun.

On ne peut tolérer, par exemple, au milieu du village traditionnel, avec ses maisons aux lignes bien définies et parfaitement honnêtes, le haut et vaste immeuble locatif qui offense gravement le charme du lieu. Il faut réserver aux bâtiments de ce genre, s'ils doivent quand même s'implanter, des secteurs en dehors de l'enceinte du village. Le village a une noblesse et une tenue.

On n'entre pas chez lui comme un intrus ou un vaniteux qui bouscule les formes et les usages. On entre en se mettant à l'unisson des lignes et des matériaux donnés.

Toute construction qui s'élève sur le sol de notre pays doit se garder d'être une verue mais être un enrichissement esthétique du lieu.

Qu'il s'agisse du chalet à la montagne, de la ferme de la plaine, de la maison au village, du garage sur la grand'route, de la guérite dans le vignoble, de l'humble chapelle comme de l'église paroissiale ; qu'il s'agisse du pont qui franchit le canal, le torrent ou le fleuve, de la route qui se déploie dans nos campagnes, du barrage qui maîtrise nos cours d'eau du bassin qui amasse nos eaux et de l'usine qui crée la puissance : tout ce qui est ouvrage d'homme sur la terre du pays et s'inscrit dans son visage, tout doit exprimer un souci d'harmonie et de beauté ; tout doit s'intégrer sans heurt ni dissonance dans le grand-œuvre divin.

Avec Edmond Giroud rappelons avec force que le pays est une réalité vivante. Il n'est pas une construction de l'esprit. Nous devons l'aimer comme une réalité vivante. Il a une âme ; il a un corps. Son âme c'est sa foi, son génie, son histoire, ses coutumes. Son corps est fait de terre, de pierre et d'eaux dans l'admirable ordonnance de l'ouvrage divin. Et les générations qui se succèdent marquent leur empreinte dans le grand corps charnel.

Notre devoir est de faire que cette empreinte soit œuvre de beauté pour que ce visage aimé de la patrie soit digne d'être toujours plus aimé.

*Seigneur accorde ton secours
Au beau pays que mon cœur aime.
Tu m'as dis d'aimer et j'obéis !*

Cette obéissance sera tellement facilitée si mon pays m'enchanté par sa beauté.

abbé Crettol.

Troistorrents

**reçoit royalement
les raiffeisenistes
du Valais romand**

Si, en plaine, les arbres en fleurs saluent le printemps qui vient de naître, la petite bise frisquette, qui nous reçoit en débarquant à Troistorrents en ce matin du 1^{er} avril, ne laisse aucun doute : l'hiver n'a pas encore donné sa sérénade d'adieu. Qu'à cela ne tienne ! Les raiffeisenistes sont philosophes de nature et leur enthousiasme ne se laisse pas tempérer par un léger retour du froid.

Avec une légitime fierté, autour des 9 h. 30, le président de la Fédération, M. Urbain Zufferey (Chippis) ouvre la séance en souhaitant la plus cordiale bienvenue aux 271 délégués des 65 Caisses, entourés d'une dizaine d'invités et d'hôtes d'honneur, dont les noms seront cités dans le corps de ce modeste rapport. Il passe immédiatement la

parole au représentant de la commune de Troistorrents, M. Isaac Marclay, qui dit toute sa joie de pouvoir saluer dans ce Val d'Illiez toujours aussi charmant les représentants des Caisses Raiffeisen dont l'activité est si bénéfique pour nos classes moyennes.

Le spirituel et très complet procès-verbal de l'assemblée de 1966, à Sion, est lu par son auteur, M. René Jacquod, conseiller national, qui sut nous retremper pour quelques instants dans l'ambiance de ce qui fut une manifestation particulièrement réussie. Les applaudissements de l'auditoire disent bien que ce morceau d'éloquence est toujours aussi apprécié qu'attendu.

M. Victor Berrut, le caissier méticuleux et soucieux du bon emploi des fonds qui lui

sont confiés, donne lecture des comptes qui sont adoptés sans opposition. En revanche, la fixation du taux de la cotisation pour 1967 procure à quelques délégués l'occasion d'exercer leur talent d'interpellateurs, ce qui met une certaine animation dans les débats. En bons démocrates, on se rallie finalement à une solution de compromis.

Le plat de résistance, le *rapport présidentiel*, bourré de pertinentes considérations sur de nombreux problèmes intéressant les dirigeants de nos Caisses, relève également les résultats fort réjouissants de l'exercice 1966. Les 65 Caisses groupent 9150 coopérateurs et 24 400 déposants d'épargne. La somme des bilans au 31 décembre 1966 se monte à 151,5 millions de francs, en progression de 8,1 millions, ou de 6 %. Le chiffre d'affaires a passé de 245 à 278 millions. L'augmentation de plus de 33 millions de francs exprime bien les services, toujours plus appréciés, rendus par ces institutions qui permettent de traiter ses affaires d'argent sur place, à des heures qui conviennent à tous et sans grand dérangement. Le bénéfice de 535 900 francs (469 800 fr. l'année précédente) a été intégralement versé aux réserves qui atteignent ainsi 5,7 millions. M. Urbain Zufferey affirme que nos dirigeants ont bien conscience du fait que l'immense confiance témoignée doit en tout temps être justifiée par une administration impeccable. Ils ont, tout récemment encore, en fréquentant avec assiduité de fort intéressants cours d'instruction, donné la preuve de leur souci de perfectionnement constant.

Avant de terminer, le président Zufferey qui, une fois de plus, a dirigé ces importants débats avec une rare maîtrise, rend hommage à la mémoire des coopérateurs décédés depuis la dernière assemblée. Il relève tout spécialement les mérites et l'activité féconde du vice-président de la Fédération, M. Louis Lonfat, de Charrat, brusquement ravi à l'affection des siens et à la communauté tout entière qu'il servit avec la ferveur de son cœur généreux.

Après un bref échange de vues, Chamoson est choisi comme lieu de la rencontre de 1968.

Si la Caisse Raiffeisen maintient toujours en honneur le principe de la gratuité des fonctions, la Fédération rend chaque année le juste tribut de reconnaissance aux membres des organes dirigeants, sur la brèche depuis 25 ans et plus. Ce sont, cette fois-ci :

MM. Maurice Lonfat, Charrat
Paul Pignat, Vouvry
François Darbellay, Liddes
Charles Tamborini, Port-Valais
le rév. curé E. Crettaz, Chalais.

En termes bien sentis, le président exprime à ces fidèles adeptes de la cause la reconnais-

sance du comité cantonal et de toute la communauté raiffeiseniste du Valais romand.

Au chapitre des élections, M. Simon Roh, l'amène et actif caissier de la Caisse de Leytron, la plus ancienne du canton, est appelé à combler le vide causé par le départ de M. Louis Lonfat.

Fidèle à une vieille coutume, le Comité fédératif avait prié l'Union de bien vouloir participer de manière active au déroulement de cette assemblée. C'est toujours avec empressement que la direction donne suite à de telles demandes, les responsables de nos Caisses devant être constamment tenus au courant de l'évolution de la situation sur le marché des capitaux et de la solution à donner aux problèmes d'administration courante.

Ainsi, M. Zufferey donne la parole au délégué officiel de l'Union suisse, M. *Paul Puippe*, secrétaire adjoint.

Après avoir apporté le salut cordial et les félicitations de la direction, M. Puippe tient à remercier tous les raiffeisenistes valaisans de leur belle contribution à l'œuvre commune. Il souligne l'importance d'une réserve de liquidité suffisante, insiste sur la nécessité d'une alimentation rationnelle des réserves, ne serait-ce que pour conserver le minimum légal de fonds propres exigé par la loi. Du reste, cette réserve, fortune indivisible et inaliénable de la communauté qui l'a produite, n'est pas un capital mort, puisqu'elle travaille gratuitement et permet le maintien d'un écart modeste entre les taux débiteurs et créanciers. M. Puippe entretient ensuite les délégués de certains aspects de la nouvelle loi sur la Banque nationale suisse.

M. *Adolphe Keller*, reviseur attitré des Caisses valaisannes, parle d'un sujet fort délicat, soit des droits d'habitation grevant encore assez souvent les immeubles offerts en garantie. Si le maintien du principe qui veut que l'on assure, à nos anciens, couvert et logis convenables après toute une vie de labeur est louable, il sied cependant de ne pas mettre uniquement à la charge du créancier les inconvénients et risques de certaines solutions. En praticien avisé, M. Keller indique le chemin à suivre permettant de respecter les engagements pris tout en procurant au bailleur de fonds la légitime sécurité de son placement.

Au terme de cette assemblée administrative rondement menée par le président Zufferey, un généreux apéritif, offert par la commune, encadré d'une aubade de la fanfare du lieu, permet une première et reconfortante détente. Au dessert, le major de table, M. *René Jacquod*, conseiller national, donne la parole à M. *Auguste Pont*, révérend curé de Troistorrents, ainsi qu'au représentant du gouvernement cantonal, M. le préfet *Paul de*

(suite page 69)

Louanges à toi beau mois de Mai

M ai, toi qui souris sur le haut du fier vallon ;
A contempler tes si frais et verts horizons
I nvite-nous fièrement ; allons qu'il fait bon.

M ois qui chante, la vie, la gaieté, le printemps
O h ! toi qui fais battre les cœurs à l'unisson
I dylle au charme le plus réconfortant
S ouris à nos âmes par de douces chansons.

S alut à toi oh ! joyau de l'année en cours
I nspire-nous à aimer le ciel de tes jours.

B eau, si beau par tes fleurs et par ta verdure
E t par tes oiseaux chantant dans la nature
A leurs charmes si purs va notre sourire
U ne âme ardente qui chante l'avenir.

M ois de Marie, de la Vierge immaculée
O h ! mois si doux, mois qui chante le doux Ave
I nvitant nos cœurs à s'élever vers les cieux
S ouriant aux âmes, leur parlant du Bon Dieu.

D onne-nous la joie oh ! douce consolation
E t parle-nous de l'Immaculée Conception.

M arie ; qu'en mai, tous l'on chante ton doux nom
A mène-nous à Jésus, nous t'en supplions
R assure toujours nos âmes bonne maman
I nvite-nous à te prier bien tendrement
E tends sur nous ton secours noble et puissant.

M ai, tu fais vivre toutes les petites fleurs
O h ! ne te lasse pas de charmer notre cœur
I nfinie, par Dieu est ta puissante ardeur
S ecret de notre vie, doux secret de nos cœurs.

D onne à tout être, la joie, la folle gaieté
E t dis-nous qu'un saint triste est un triste saint
S alut à toi, mai, tu fais prier et chanter.

F leurs si gaies qui vous penchez sur le sentier
L isez dans nos cœurs, le plaisir de vous aimer
E ntendez-nous, nous voulons pour toutes chanter
U n air profond à ce Dieu de toute bonté
R egardant ce beau sol où toutes vous poussez
S ymbole ; tu nous montre à tous l'Eternité.

M arche dans le gai sillon, mois des oisillons
O n chante partout ton amour, tes horizons
I nfiniment gaie est ta douce parure
S alut oh ! mai ; salut à ta clarté pure.

D onne à tous la joie de savoir aimer
E t fais-nous chanter ton pur azur, ta beauté.

L es mois s'écoulent oh ! tu es bien l'un des plus beaux
A vec ton sourire plus beau que tout oripeau

G azouille en ton sein comme le bel oiseau,
A ffecte à nos yeux ton regard le plus beau
I dole de tant de cœurs de tant d'amoureux
E toile de tant de beaux soirs doux et silencieux
T rouve en chacun de nous ce désir de t'aimer
E t celui de ne jamais t'oublier oh ! mai.

Evionnaz, mai 1967.

A. Jordan.

Courten. Tous deux se font un plaisir de relever le côté éducatif et éthique de la bien-faisante activité déployée par les Caisses de crédit mutuel.

Dernier objet à l'ordre du jour, après un repas excellent et copieux, la conférence de M. Félix Carruzzo, ingénieur agronome, intitulée « Problèmes agricoles face à l'intégration européenne » fut véritablement le clou de la journée. Si on entend ou lit souvent les sigles CEE et AELE et énonce facilement une opinion personnelle et sans appel au sujet de négociations en cours, de succès ou d'échecs, l'exposé de M. Carruzzo a démontré combien est escarpé et rocaillieux le chemin qui doit, un jour, si nous voulons subsister, mener à une véritable communauté, à une fraternité européenne. Quoique l'on dise ou que l'on fasse, l'agriculture reste à la base de la liberté et si nous rechignons ici ou là à l'annonce d'une augmentation d'un centime du prix du lait, n'oublions pas qu'il faudra assurer au travailleur de la terre également non seulement le salaire lui permettant de vivre chichement, mais encore le moyen de rester paysan d'esprit et de cœur et de contribuer ainsi, par l'exercice de sa profession, à garantir l'indépendance de la patrie.

C'est dans la joie et la conviction d'avoir passé une journée intéressante et fructueuse que le président, M. Urbain Zufferey, met le point final à cette belle assemblée.

p.p.

NOUVELLES des Caisses affiliées

SAXON (VS)

Hommage à deux fidèles serviteurs

Saxon est non seulement le centre de cultures réputées telles que la vigne ou l'abricot. C'est encore le siège d'une des plus anciennes Caisses Raiffeisen du Vieux-Pays, puisqu'en 1928 déjà la section du lieu y voyait le jour. Et en dépit de l'activité exercée par cinq autres banques, elle est parvenue à se développer d'heureuse façon.

Au 31 décembre 1966, elle comptait 164 sociétaires et groupait 450 déposants d'épargne. La somme du bilan atteignait le chiffre de 2,2 millions de francs, avec un roulement de 2,1 millions. Exception faite d'une réserve de liquidité de 200 000 francs sagement confiée à la Centrale, cet argent est placé dans la commune, à des conditions défiant toute concurrence. Les déposants, de leur côté, bénéficient de taux excellents et, malgré cela, au cours

des ans, une réserve de 125 000 francs a pu être constituée.

L'assemblée générale du 28 mars dernier, après avoir entendu les rapports statutaires et les propositions de l'organe local de surveillance, ne fit aucune difficulté pour adopter les comptes et ratifier les propositions relatives au paiement de l'intérêt des parts sociales et au report du bénéfice intégral, de 7858.07 fr, au fonds de réserve.

La partie officielle terminée, le président du Conseil de surveillance, M. René Fellay, rendit un hommage mérité à deux membres fondateurs qui occupent depuis le premier jour des postes importants.

Ce sont :

M. Lousi Delaloye, président du Comité de direction ;

M. Alphonse Vernay, secrétaire de cet organe.

En termes choisis, le porte-parole des raiffeisenistes saxonnais remercia ces deux excellents coopérateurs pour le zèle et le dévouement dont ils firent preuve durant 40 longues années. Une situation matérielle bien fondée, des occupations professionnelles aussi nombreuses qu'absorbantes, ne les désignaient pas d'emblée comme animateurs du mouvement. Ils auraient tous deux pu trouver de satisfaisantes excuses leur permettant de rester sur la touche et d'observer ce que d'autres voudraient bien tenter. En chrétiens convaincus, ils préférèrent mettre leurs talents, une partie de leur temps et leur incontestable diplomatie au service d'une cause qu'ils avaient adoptée d'emblée et qui connut des débuts difficiles.

Durant ces 40 années, M. Delaloye a présidé 512 séances et M. Vernay a rempli 4 volumineux registres de procès-verbaux. Pour renseigner et contenter tout le monde à l'occasion des assemblées annuelles, 200 pages de rapports furent rédigées. Ces quelques données traduisent bien l'immensité d'une tâche accomplie gaiement et sans la plus petite rétribution. En signe de reconnaissance, M. René Fellay remit à M. Louis Delaloye un tableau de la vieille église de Saxon, du au pinceau du maître Menge. Ajoutons ici que M. Delaloye fut l'un des grands artisans de la rénovation de cet antique sanctuaire. M. Vernay se vit gratifier d'un chronomètre qui, tout le monde l'espère, marquera encore de nombreuses heures d'heureuse et féconde activité.

Visiblement émus, les deux jubilaires exprimèrent avec leurs remerciements, tout leur attachement à une œuvre dont la force d'attraction les avait conquis dès le premier jour.

M. Paul Puipe, secrétaire adjoint de l'Union suisse, présente à son tour les félicitations de la direction centrale. Il souligne brièvement les différents aspects de l'action bienfaisante déployée par nos Caisses en général et par celle de Saxon en particulier et forme les meilleurs vœux pour son avenir.

Une copieuse collation, arrosée d'une fine goutte mûrie sur les bords d'une rive

généreuse mit le point final à cette réunion empreinte du meilleur esprit coopératif.

p.p.

Assemblées jubilaires

CHÉZARD - SAINT-MARTIN (NE)

La Caisse de crédit mutuel à fêté ses 25 ans

« Heureux pays, heureux village ! », déclarait un conseiller d'Etat lors de deux récents passages à Chézard - Saint-Martin. Cette phrase, il l'aurait certainement répétée s'il avait eu la joie de participer à la vraie petite manifestation villageoise qui a marqué, samedi 11 mars 1967, le 25^e anniversaire de la Caisse Raiffeisen.

C'est vers 10 heures, qu'à la halle de gymnastique, M. André Sandoz, président du Comité de direction ouvrait la 25^e assemblée générale ordinaire et souhaitait la bienvenue à une centaine de délégués, invités et sociétaires. La salle, fleurie et décorée, reflétait un petit air de fête et, un immense insigne Raiffeisen, peint pour la circonstance, ornait joliment le rideau de scène.

Après un hommage à nos disparus, des souhaits aux nouveaux membres, la désignation des scrutateurs, la lecture du dernier procès-verbal, M. Sandoz présenta le rapport du Comité de direction en s'attachant tout d'abord aux problèmes que posent la dépréciation de la valeur de l'argent et la hausse des taux d'intérêt, en relatant ensuite l'activité efficace des comités, en remerciant ses collaborateurs et en formant des vœux pour l'année 1967.

Il appartenait alors au caissier, M. Georges-André Aeschlimann, de présenter les comptes de l'exercice écoulé. Pour cette journée toute spéciale, il le fit d'une façon particulière, en vers, et illustra son exposé de croquis projetés sur écran. Ces croquis, au fur et à mesure des besoins, étaient complétés par les chiffres correspondants au compte de caisse, au compte d'exploitation et au bilan. De ces chiffres, trois nous paraissent intéressants : le roulement, 4 109 219.51 fr. ; le bilan, 2 577 447.75 francs ; la réserve, 90 980.65 fr. M. Aeschlimann présenta ensuite une série de graphiques montrant la saine évolution de la caisse durant ses 25 ans d'existence.

M. Paul Boss, président du Conseil de surveillance, après un court rapport, fit voter l'assemblée qui accepta, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 1966.

La distribution de l'intérêt de la part sociale mit un point final à la première partie de cette journée. En intermède, la fanfare *L'Ouvrière* exécuta quelques marches de son répertoire, donnant en même temps le départ au second acte : les discours d'anniversaire.

Mais avant de donner la parole à nos hôtes, M. André Sandoz adressa des salutations très cordiales aux délégués de l'Union suisse, de la Fédération cantonale, des autorités communales et paroissiales ainsi qu'aux invités.

Puis, M. Alfred Gygax, ancien pasteur de la paroisse, premier président du Comité de direction, de 1942 à 1953, ouvrit les

feux en retraçant l'histoire de la caisse. Pour M. Gygax, c'est parler d'une institution, d'une collaboration et d'une amitié.

D'une institution, en évoquant la séance d'information du 12 mars 1942, avec MM. Pierre Urfer, déjà président de la Fédération cantonale, et Bücheler, délégué de l'Union suisse, et la première assemblée du 13 mars 1942 où, sous la présidence du futur caissier Robert Dessoulavy, 28 membres fondèrent la Caisse de crédit mutuel de Chézard-Saint-Martin; en citant les étapes importantes de la vie de notre institution, quelques chiffres caractéristiques, les relations avec l'Union suisse et la Fédération; en rappelant ceux qui trop vite nous ont quittés: MM. Charles-Albert Favre, en 1943 déjà, Robert Dessoulavy, en 1962, Roger Sandoz, en 1964 et Henri Blandenier, en 1965; en rappelant aussi qu'il ne reste de l'équipe dirigeante du début plus que 4 membres encore en fonction: MM. André Sandoz, Gustave Debély, Emile Evard et Paul Boss.

D'une collaboration, soit celle qui a sans cesse existé entre les dirigeants, les sociétaires et les clients.

D'une amitié, enfin, ce lien extraordinaire qui a toujours uni caissiers et membres des comités dans les bons comme dans les mauvais jours.

Tour à tour, l'assemblée entendit encore M. Roland Séchaud apporter le message de l'Union suisse, M. Pierre Urfer, celui de la Fédération cantonale, M. Georges Loup, celui de la commune de Chézard-St-Martin. Les uns et les autres apportèrent cadeaux, vœux et félicitations à la Caisse jubilaire.

Il appartenait encore à la fanfare de conclure et au président de remercier tous ceux qui avaient contribué à la réussite de cette journée.

Enfin, à midi, un apéritif offert par la commune mettait un terme à la matinée. A 13 heures, un excellent repas groupait tous les participants à l'Hôtel de la Croix-d'Or. Une magnifique ambiance y régna jusqu'à la fin de l'après-midi grâce aussi aux bons mots de « l'ami Norbert » et à l'accordéoniste Aramini. Lumineuse journée dont on gardera longtemps le souvenir!

A.

VERSOIX (GE)

La Caisse de crédit mutuel a vingt-cinq ans

Les membres de la Caisse de crédit mutuel de Versoix ne sont pas près d'oublier la date du 1^{er} avril 1967, qui a marqué le 25^e anniversaire de la fondation de leur institution.

C'est tout d'abord un nombre inaccoutumé de sociétaires — 82 sur 124 — qui participèrent à l'assemblée générale qui se déroula dans les magnifiques locaux du groupe scolaire Adrien-Lachenal. Selon l'ordre du jour traditionnel, on entendit pour débiter lecture du procès-verbal de la séance de l'année précédente, rapport clair, détaillé, précis, comme en présente inlassablement depuis 25 ans le si dévoué secrétaire de la Caisse, M. Georges Katzarkoff; puis les rapports successifs de MM. M. Lacroix, président du Conseil de di-

rection; Edouard Golay, caissier, et André Dutoit, président du Conseil de surveillance. De brillants exposés apportèrent à l'assemblée attentive une foule de renseignements et de chiffres attestant de la vitalité de la Caisse locale et du magnifique développement pris par elle au cours de vingt-cinq années d'existence dans une commune qui ne compte plus guère qu'une dizaine de familles paysannes.

Ce serait accaparer trop de place dans ce journal que de relever tous les chiffres du bilan à fin 1966 qui mériteraient d'être cités, aussi nous bornerons-nous à rappeler que notre Caisse locale gérait, au 31 décembre, des dépôts d'épargne et autres pour un montant de 2 355 268.80 francs et que ses réserves atteignaient 80 942.90 francs.

M. le maire N. Genequand devait mettre un terme à ce premier acte de la manifestation en apportant, au nom des autorités communales, un cordial message de gratitude à la Caisse et à ses reponsables pour le rôle si utile qu'ils jouent depuis un quart de siècle au sein de la communauté versoisienne. Il forma des vœux chaleureux pour la poursuite de l'œuvre entreprise.

Il suffit, ce soir-là, d'ouvrir une porte pour passer d'une certaine officialité à la gastronomie en découvrant de longues tables arrangées et décorées avec art. Entre-temps, toute une cohorte de dames étaient venues rejoindre l'assistance et l'égayer aussi par leur présence.

Avec appétit — comment aurait-il été possible de faire autrement face au repas en tous points parfait préparé par le jeune restaurateur René Cuhat? — on passa en masse à « l'action ». L'excellent Pinot genevois aidant, ce fut rapidement l'atmosphère des grands jours de fête, dans une ambiance d'amitié sincère où l'on se sentait si bien entre Versoisien, ceci d'autant plus que l'Union instrumentale s'était discrètement installée et gratifiait l'assistance de ses airs les plus entraînants.

Puis, avec la glace, arriva l'inévitable heure des discours. Souhaits de bienvenue présidentiels, avec rappels de la mémoire des disparus, évocation de ce premier quart de siècle d'existence, gratitude envers les sociétaires et des collègues de comités foncièrement dévoués; allocutions éloquentes et finement pensées de MM. Séchaud, sous-directeur de l'Union, apportant à la fois à la jubilaire les messages de la Maison-mère et un superbe diplôme, et Bülsterli, conseiller administratif, au nom des autorités communales; paroles empreintes d'une chaude amitié de MM. M. Constantin, président de la Fédération cantonale, M. Dugerdil, chef du Service de l'agriculture et L. Chillier, directeur de la Chambre genevoise d'agriculture; message émouvant tel celui de notre vieil et fidèle ami, M. Joseph Dietrich, ancien président du Conseil de surveillance.

Ce fut ensuite le moment de la reconnaissance exprimée brièvement par le président à ceux à qui la Caisse de crédit mutuel de Versoix doit tant, et qui pourtant ne désirent, dans leur modestie et leur esprit de dévouement, ne jamais en enten-

dre parler: MM. Edouard Golay, caissier, et son épouse, sa précieuse auxiliaire; M. Daniel Golay, le non moins dévoué caissier adjoint et Madame. Sous des applaudissements déchainés et combien mérités, quelques souvenir furent remis aux uns et aux autres; avec émotion, M. Ed. Golay se fit leur interprète pour remercier l'assemblée.

Au gré des conversations privées, fort gaies et animées, la soirée se poursuivit encore pas mal de temps, et c'est à regret que l'on se quitta enthousiasmés à la fois par les succès de la Caisse de crédit mutuel et par ce magnifique esprit versoisien subitement ressuscité, alors que beaucoup d'entre nous le croyait irrémédiablement perdu.

Oui, les raiffeisenistes de Versoix ne sont pas prêts d'oublier la soirée du 1^{er} avril 1967.

M. L.

Assemblées générales ordinaires

CRÉMINES - CORCELLES (Jura)

10^e assemblée générale de la Caisse Raiffeisen

Une imposante cohorte de voitures attendait, samedi soir 11 mars, à 20 h., sur les places des villages de Crémines et de Corcelles pour conduire les raiffeisenistes du haut du Cornet à leur 10^e assemblée générale. Les organes responsables de la Caisse avaient choisi le sympathique Restaurant du Bechlet, à Elay, pour se réunir et délibérer. Plus de septante sociétaires écoutaient avec intérêt les différents rapports et exposés.

En ouvrant la séance, M. Siegfried Roos président du Comité de direction, salua spécialement M. Géo Froidevaux, réviseur retraité de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. C'est lui qui, le 1^{er} février 1957, était venu à Crémines nous expliquer les avantages d'une Caisses Raiffeisen pour nos villages et qui nous avait encouragés à fonder notre belle institution.

Dans son rapport, le président parla de l'activité des organes responsables, il adressa une cordiale bienvenue aux 11 nouveaux sociétaires. Avec la Caisse Raiffeisen, nous avons créé une institution qui est à même de rendre de grands services dans l'union des familles, des confessions et des idées politiques de nos villages.

Le secrétaire, M. Aimé Gobat, donna lecture du dernier procès-verbal, qui fut accepté sans observation avec remerciement à son auteur pour sa belle rédaction.

Il appartenait au caissier, M. Arthur Klötzli, dans un exposé détaillé, de commenter les comptes 1966 qui se présentent comme suit: le bilan s'élève à 2 032 144.80 francs, en augmentation de 331 016.70 fr. 1 718 091.85 fr. sont déposés sur 395 carnets d'épargne, 88 000 fr. sur obligations et 75 513.55 fr. sur comptes courants créanciers. Du côté de l'actif, le portefeuille hypothécaire se monte à 1 092 744.05 fr., les prêts aux communes et collectivités de droit public à 269 924.20. Le roulement

de la Caisse pour 1966 a atteint le montant de 4 517 066.22 fr. en 1970 opérations. Le bénéfice s'élève à 7738.15 fr.; il est intégralement versé au fonds de réserve qui se monte actuellement à 44 695.75 fr. Dans son exposé, le caissier parla également du développement de notre Caisse, des taux d'intérêts offerts et du rôle de l'épargne dans notre économie nationale.

M. Paul Gossin, président du Conseil de surveillance, rappela que les contrôles de caisse, l'octroi de prêts et l'examen du rapport de l'Union des Caisses de crédit mutuel à Saint-Gall permettent de porter un jugement très favorable sur la situation financière et la gérance de notre Caisse. Par un vote unanime de l'assemblée, les comptes ont été acceptés avec remerciements au dévoué caissier. C'est également par un vote unanime que les membres suivants ont été réélus dans leur fonction: MM. Marcel Spart, vice-président du Comité de direction, Marcel Roos, membre du Comité de direction et André Kobel, vice-président du Conseil de surveillance.

Le président donna ensuite la parole à notre hôte du jour: M. Géo Froidevaux, délégué officiel de l'Union suisse à Saint-Gall. Il nous apporta les salutations et félicitations de la direction centrale. Dans un magistral exposé il nous parla de l'idée Raiffeisen et sa réalisation. L'assistance remercia l'orateur par des applaudissements nourris.

Avant de clore cette assemblée, l'on procéda au paiement de l'intérêt des parts sociales.

Le président, M. Roos, se fit ensuite un plaisir d'inviter les membres présents à un excellent repas, très bien servi par la famille Scheiben et offert par la Caisse. C'est dans une belle ambiance de camaraderie et d'entente que se termina cette dixième assemblée générale.

A. K.

DOMMARTIN (VD)

La 10^e assemblée générale de la Caisse

Il est d'usage, dans nos milieux raiffeisenistes, de souligner par une manifestation appropriée le 25^e ou le 50^e anniversaire de la fondation d'une Caisse. Comme il sied à une institution qui doit non seulement capter, mais encore justifier la confiance du public, cela par une administration aussi sérieuse qu'économe, ces petites fêtes ont lieu dans la simplicité et la dignité.

Si les coopérateurs de Dommartin n'ont pas voulu attendre encore 15 ans pour se réjouir, leur 10^e assemblée générale du 7 mars ne s'en est pas moins déroulée dans cet esprit.

Après avoir fait honneur au quart-d'heure qui se vante d'être originaire de ce sympathique pays vaudois, le président, en ouvrant les débats dans une salle de classe du collège, les autres locaux étant occupés par la troupe, salua la présence de MM. P. Puipe, secrétaire-adjoint, et C. Gouvernon, reviseur de l'Union suisse. En tournée d'inspection dans le Gros-de-Vaud, ils ont profité de l'aubaine pour prendre un premier contact avec la Caisse

de Dommartin et tirer leur révérence aux coopérateurs du lieu.

La lecture des divers rapports confirme aux 33 membres présents que les espoirs nés il y a 10 ans, lors de la fondation de la Caisse de la paroisse, qui compte les 5 communes de Dommartin, Sugnens, Peyres-Possens, Montaubion-Chardonney et Naz, n'ont pas été déçus. Les quelque 450 habitants de ce cercle d'activité ont traduit par des actes l'esprit d'entraide et de collaboration qui devrait animer toutes nos communautés rurales.

En effet, 39 chefs de famille sont aujourd'hui engagés comme sociétaires indéfiniment responsables, ce qui évite la constitution d'un capital social élevé au rendement non moins coquet, qui ne peut intervenir que sur le dos des débiteurs et de la clientèle. 139 carnets d'épargne sont en circulation et réunissent un capital de 373 500 fr., 110 000 fr. ayant été confiés sous forme d'obligations à terme. 45 000 francs d'avoirs en comptes à vue témoignent des services que peut rendre la Caisse locale aux sociétaires disposant momentanément d'un petit pécule. Aux actifs, nous trouvons 125 000 fr. de prêts hypothécaires et près de 150 000 francs avancés aux collectivités de droits public ou à des membres moyennant garantie sous forme de cautionnements ou de nantissement. La Caisse dispose encore d'une réserve de capitaux de 250 000 fr. C'est dire que les demandes éventuelles de crédit d'exploitation seront toujours examinées en toute sérénité par les membres des comités. Si elles répondent aux prescriptions statutaires, ces demandes seront rapidement transformées en avances permettant de pratiques réalisations dans la gérance de l'entreprise des sociétaires en question.

Au terme du 10^e exercice, la somme du bilan atteint le respectable montant de 552 808.60 fr., avec un chiffre d'affaires de 2,3 millions de francs.

Ces résultats permettent d'admettre que l'avenir réservera de nouveaux succès. C'est ce que se plut à relever le représentant de l'Union suisse. Après avoir apporté le salut et les félicitations de la grande association nationale, M. Puipe, dans un bref exposé, souligna le caractère spécial de la Caisse Raiffeisen, qui ne poursuit

pas un but matériel pur, mais dont la grande ambition est de servir. Aux déposants, tout d'abord, en leur assurant non seulement des taux intéressants, mais encore la plus complète sécurité. Aux emprunteurs ensuite, en favorisant l'accès au crédit d'exploitation rationnel et avantageux. Il rendit un juste hommage aux bons ouvriers de la cause, tout spécialement aux présidents, MM. Emile Jatton, du Comité de direction, et Ernest Porchet, du Conseil de surveillance, sans oublier le dévoué et très compétent caissier, M. Albert Curchod.

Une excellente assiette, servie au café et accompagnée de la fine goutte qui permit à l'optimisme quelque peu en réserve jusque là de s'exprimer plus librement, mit un point final à cette manifestation empreinte d'une toute simple mais charmante cordialité.

pp.

COURTEDOUX (Jura)

La Caisse de crédit mutuel de Courtedoux, réunie samedi soir 11 mars, sous la présidence de M. Abel Babey, instituteur, président du jour a tenu sa 35^e assemblée annuelle.

Plus de 100 sociétaires avaient tenu à être présents à cette assemblée qui se déroula dans la dignité la plus parfaite. Le président rappela en termes émus le souvenir de 3 sociétaires disparus depuis la dernière assemblée, en particulier celui de M. Louis Boillat, président du Comité de direction, décédé en juillet dernier, après deux semaines de maladie. Le souvenir de M. Henri Salomon, président de paroisse fut également évoqué, ainsi que celui d'une brave mère de famille, Mme Eugénie Stragiotti.

Passant en revue les faits saillants de l'année, le président parla du 35^e anniversaire de la Caisse, fêté intimement le 3 février déjà par un souper servi dans les 3 restaurants du village. Cette soirée laissa le meilleur souvenir parmi les 188 participants, les épouses des sociétaires ayant aussi été invitées.

Parlant des comptes, M. Babey analysa les différents postes de l'exercice écoulé. Jamais la Caisse de Courtedoux ne réussit



Suisse miniature, Melide

pareil exercice. Elle a presque doublé son chiffre d'affaires qui se monte à 6 292 437.80 fr. Le bilan est en augmentation de 180 000 fr. et atteint 2 809 000 francs. Enfin, le bénéfice, emboîtant le pas sur les affaires traitées, est de 12 048.57 francs, versé entièrement aux réserves, qui accusent 151 807 francs.

A l'actif du bilan, les prêts hypothécaires, au nombre de 112 postes, accusent des placements pour 1 925 000 francs.

Les 52 postes de prêts à terme gagés se montent à 162 891 fr.. Au passif, la Caisse possède des dépôts d'épargne, sur 535 carnets, pour le montant de 1 961 000 fr. et 134 titres d'obligations pour 464 000 fr. En fin d'année, une belle réserve déposée à la Caisse centrale de Saint-Gall nous fait envisager l'avenir avec confiance.

Au nom du Conseil de surveillance, M. le curé Gigon, président, donna également un aperçu des grandes affaires traitées.

Il remercia la population de Courtedoux de la confiance qu'elle met dans sa caisse locale. Puis, sous sa présidence, les propositions du Conseil de surveillance furent adoptées et les comptes 1966 approuvés, décharge étant donnée aux organes responsables.

Sur la proposition de M. le maire René Domont, l'assemblée applaudit frénétiquement pour remercier les organes dirigeants de la Caisse pour le résultat magnifique de l'année écoulée.

Puis l'assemblée passa aux élections statutaires. Au Conseil de surveillance, M. Roland Blaser fut réélu pour une nouvelle période de 4 ans par un vote unanime et de confiance. Le décès du regretté Louis Boillat appelait la repourvue du poste de président du Comité de direction. Proposé par les comités, c'est M. Roger Salomon, représentant de la manufacture de chaussures Minerva, à Porrentruy, qui fut également élu à l'unanimité et par acclamation. C'est une jeune force qui vient renforcer le comité. Ses connaissances, son amabilité le désignaient tout naturellement pour ce poste. Nous le félicitons vivement. Il sera le digne successeur de ses prédécesseurs.

Un échange de vues très intéressant suivit, dans les « divers ». Après que chaque sociétaire eut touché l'intérêt de sa part sociale, M. Babey remercia les participants pour leur attention soutenue pendant deux grandes heures d'horloge, souhaita un heureux retour à chacun dans ses foyers et leva la séance.

A. B.

SOUBEY (Jura)

L'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel de Soubey, s'est tenue comme chaque année, à la Maison des œuvres, le samedi 4 mars 1967. C'était le 23^e exercice ; dans deux ans, si Dieu le veut, nous aurons le plaisir de fêter le 25^e exercice : le *Jubilé d'argent* !

La séance est ouverte à 20 h. 15 par le président du Comité de direction, M. E. Maître, qui souhaita une cordiale bienvenue aux membres présents ; plusieurs, empêchés, s'étaient fait excuser. Après la désignation de deux scrutateurs, le secré-

taire donna lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, qui fut accepté sans observation. La présentation des comptes est faite par le rapport du président du Comité de direction et par l'exposé du caissier.

M. E. Maître, releva l'événement important pour la Caisse pendant l'exercice écoulé : la maladie de l'ancien caissier, M. A. Wermeille, qui a quitté la localité, et son remplacement par le nouveau caissier, en la personne de M. M. Frantz. Il fait ensuite un tour d'horizon financier actuel dénonçant les dangers de la dépréciation du franc suisse et l'augmentation des taux débiteurs et créanciers.

L'exposé du nouveau caissier, M. Frantz, fut des plus intéressants, et il le fit avec l'aisance d'un « vieux » caissier expérimenté ! Notre petite Caisse, avec ses 36 membres, a réalisé un bénéfice de 1972,45 francs pour l'année 1966, ce qui constitue un succès, si nous le comparons aux bénéfices des années précédentes. Le bilan est en augmentation aussi et on ne donnera pas les détails de ce 23^e exercice pour ne pas allonger ce bref résumé de notre assemblée annuelle. *Chi va piano, va sano* ! dit le proverbe, et notre petite banque locale continue sa marche en avant « lentement, mais sûrement ! » Notre nouveau caissier mit en relief l'esprit d'épargne des sociétaires, la fidélité et la ponctualité des débiteurs à régler leurs intérêts.

A son tour, le président du Conseil de surveillance, M. le curé H. Montavon, se plut à féliciter notre nouveau caissier, qui mène sa gestion tambour battant ! Il dit toute la satisfaction qu'il éprouva lorsqu'il apprit sa nomination et assura l'assemblée que la caisse était entre bonnes mains.

Se fondant sur les contrôles effectués au cours de l'année et sur ceux du reviseur de l'Union, le président du Conseil de surveillance termina son rapport en faisant voter par l'assemblée l'acceptation des comptes 1966 et décharge en fut donnée aux organes responsables.

Au *tractandum* : élections statutaires, M. le curé Montavon et M. F. Schaad acceptent un nouveau mandat au Conseil de surveillance ; MM. M. Choffat et Houllmann, un nouveau mandat au Comité de direction.

M. le président du Conseil de surveillance fait ratifier par l'assemblée la nomination de M. Michel Frantz comme caissier de la Caisse de crédit mutuel de Soubey.

A l'appel nominal des sociétaires, le caissier remet à chacun les intérêts des parts sociales, puis la séance est levée.

On se retrouva à l'Hôtel du Cerf pour le verre de l'amitié et la traditionnelle partie de cartes.

H. M.

SAINT-BRAIS (Jura)

Dimanche 12 mars, a eu lieu, dans la salle communale, l'assemblée générale de la Caisse locale. A 14 heures, M. Léon Noirjean, président du Comité de direction, ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue à tous les membres présents.

Après la désignation de deux scrutateurs, la lecture du procès-verbal, par le secrétaire, M. Paul Queloz, nous fait revivre les délibérations de la dernière assemblée générale. Ce compte rendu ne donne lieu à aucune observation et est accepté tacitement.

Dans son rapport d'activité, le président relève la marche toujours ascendante de notre Caisse. Cinq nouveaux membres sont venus renforcer les rangs, ce qui porte l'effectif à 89 membres. Malheureusement, nous devons déplorer le décès de deux sociétaires : MM. Henri Jolidon et Germain Queloz. Une minute de silence est observée pour honorer leur mémoire.

M. Mahon, caissier, présente les comptes de ce 37^e exercice. Au moyen de l'extrait de compte remis à chaque sociétaire, il analyse et commente les différents postes. Le compte d'épargne a augmenté de 175 056.25 fr. et se monte à 1 550 383.55 francs, répartis sur 366 livrets d'épargne. Les prêts hypothécaires ont augmenté de 46 940 fr. et atteignent 985 460.30 fr. Le bilan se monte à 1 988 511.45 fr. et le mouvement général à 2 710 551.69 francs en 770 opérations. Le bénéfice de 4 381.75 francs a été versé aux réserves.

A son tour, M. le vice-doyen Walzer, président du Conseil de surveillance, constate avec plaisir les progrès réalisés ainsi que le grand dévouement du caissier et des membres des deux comités. Au vu des contrôles effectués et du rapport de revision de Saint-Gall, il assure les membres que la confiance témoignée à notre institution est largement méritée, aussi propose-t-il à l'assemblée d'accepter les comptes 1966 et d'en donner décharge aux responsables.

Le paiement de l'intérêt aux parts sociales fait constater la présence de 60 membres. Après avoir assisté à la projection de 3 magnifiques films documentaires aimablement présentés par M. Bovet, technicien aux FMB, le président donne rendez-vous à l'Hôtel du Soleil, où une copieuse collation est servie avec le verre de l'amitié.

Relevons que le film *La Cigale et la Fourmi* était admirablement choisi pour servir de conclusion à cette belle assemblée.

P. Q.-W.

LA COTE-AUX-FÉES (NE)

Samedi 11 mars, les membres de la Caisse de crédit mutuel étaient convoqués à l'assemblée générale ordinaire. Un nombreux public de coopérateurs avaient pris place dans la grande salle, lorsque le président du Comité de direction, M. Robert Pétremand ouvrit la séance.

Après l'interprétation du cantique *Grand Dieu, nous te bénissons* et l'observation d'un instant de silence en mémoire de MM. Noé Grandjean et Edouard Piaget, décédés, l'on passa à l'ordre du jour.

La lecture du procès-verbal ne suscita aucun commentaire. Dans le rapport du Comité de direction, M. Pétremand émit des considérations fort pertinentes sur l'évolution de l'économie en général, et le

développement de la Caisse locale en particulier. L'an dernier n'a pas été favorable à l'agriculture ; de même les avantages dus aux augmentations des salaires et des traitements sont presque annulés par l'effritement de la monnaie. Cette dépréciation, de l'ordre de 4 %, n'est pas étrangère à la nouvelle hausse des taux d'intérêt.

Le président parla ensuite de l'évolution de l'intérêt au cours des âges, précisant que si, autrefois, l'Eglise s'opposait à la perception de tout intérêt, celui-ci est maintenant admis de tous, pour autant qu'il demeure dans des limites raisonnables. Les taux fixés par les organes de la Caisse s'établissent comme suit : carnets d'épargne, 3,5 % ; obligations à 3 ou à 5 ans, 4,5 % ; selon les genres de prêts, ils vont de 4,5 % à 5 %.

L'exposé du caissier ne fut pas moins intéressant. Il apparaît que 1966 fut une année favorable pour le développement de la Caisse, mais non pas une année record. On compte 147 sociétaires, soit 2 de plus que pour l'exercice précédent. Le roulement atteint quelque 5,5 millions de francs, et le bénéfice net versé à la réserve se monte à 11 800 fr. environ, si bien que cette dernière totalise maintenant 125 000 francs.

Les fonds prêtés se montent à 2,5 millions de francs. L'on se plaît à reconnaître la bonne discipline des débiteurs dans leurs paiements. M. Willy Lambelet donna connaissance du rapport du Conseil de surveillance et se félicita de la parfaite tenue des comptes. L'assemblée adopta ces différents rapports et décida de maintenir à 5 % brut l'intérêt des parts sociales.

Dans les élections statutaires, il s'agissait de remplacer M. Nagel au Conseil de surveillance. Des remerciements sont adressés au démissionnaire pour ses services appréciés et l'assemblée nomme M. Robert Piaget, qui passe du Comité de direction au Conseil de surveillance. C'est M. Serge Juvet qui est appelé à siéger à la place de M. Robert Piaget.

M. Daniel Maire remercie chaleureusement les organes de la Caisse pour tous les services qu'ils rendent à la population et à l'économie locale. M. Robert Chanson, pasteur-évangéliste, apporta un message basé sur l'affirmation biblique : *Dieu pourvoira*. L'on procéda ensuite au paiement de l'intérêt de la part sociale.

Une copieuse et excellente collation fut servie et l'on apprécia trois courts métrages de M. Maegeli, tournés à l'hôpital de Fleurier, à Hambourg et en Camargue ; ils mirent un point final à cette assemblée qui apparaît chaque année comme un fait important de notre vie villageoise.

W. B.

LES BOIS (Jura)

La Caisse Raiffeisen des Bois a tenu son assemblée générale à l'Hôtel de la Couronne, devant 95 membres, pour prendre connaissance des comptes du 43^e exercice.

Après que M. Louis Willemin donna lecture du procès-verbal qui fut accepté, M. Albert Boillat, président de direction,

présenta son rapport. Il remercia débiteurs et créanciers pour la confiance témoignée envers leur Caisse. Il invita l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire de M. Georges Froidevaux, décédé. D'autre part, il remercia M. Joseph Godat pour ses 40 ans d'activité au sein du Comité de direction de la Caisse Raiffeisen.

Dans son rapport, M. Henri Boillat, caissier, fit remarquer le mouvement d'affaires qui s'élève à près de 10 millions de francs. Il ressort aussi de cet exposé que la situation est saine, le bilan total à la fin de l'exercice étant de 3 500 000 fr. Avec un bénéfice de 9000 francs, les fonds de réserve se montent à 105 000 fr. Les prêts aux communes atteignent 300 000 fr. Pour les prêts hypothécaires, au nombre de 84 comptes, ce poste s'élève à 2 500 000 francs. Répartie sur 1146 carnets, la Caisse d'épargne se monte à 2 200 000 fr., soit 200 000 francs de plus que l'an dernier. L'augmentation des obligations s'élève à 120 000 fr., ce qui porte ce compte à la somme de 550 000 fr. Le caissier remercia les épargnants pour leur confiance et les emprunteurs pour leur ponctualité.

Dans son rapport, M. le doyen, président du Conseil de surveillance, a constaté la bonne tenue des comptes. L'Office de revision de Saint-Gall a pu, lui aussi, remarquer la parfaite gestion de la Caisse. Il invita l'assemblée à accepter les comptes et à remercier le Comité de direction pour les services rendus pendant l'année.

Ces propositions acceptées, les membres reçurent les intérêts de leurs parts sociales, après quoi un excellent repas fut servi.

Ig.

ORVIN (Jura)

Les organes dirigeants des Caisses Raiffeisen ont, lors des assemblées annuelles, l'occasion de faire le point. Aussi, est-ce avec satisfaction qu'ils présentent leur rapport en présence d'un bel auditoire.

Après les salutations d'usage, il est donné lecture d'un excellent procès-verbal de l'assemblée de l'année dernière, lequel est accepté à l'unanimité. C'est bien à regret que nous nous séparons de notre secrétaire, M. H. Boder, qui durant 18 ans fut un collaborateur apprécié. Une grave maladie oblige M. Boder à réduire son activité. Le président, M. P. Villard, décerna un chaleureux certificat à son secrétaire démissionnaire en lui souhaitant un prompt et complet rétablissement.

Le rapport du président fut largement imagé de faits saillants intéressants la Caisse locale ou l'économie régionale. Durant l'année écoulée, dit-il, le comité et le Conseil de surveillance ont déployé une grande activité. Les membres furent souvent sur la brèche et méritent des remerciements particuliers et des félicitations.

Dans un autre domaine, M. Villard évoqua la situation toujours délicate de nos paysans, tributaires du temps, de la chance ou malchance dans l'étable, mais qui chaque année plantent leur charrue avec un espoir renouvelé. Puis, en ce qui concerne

l'industrie, le président se félicita du plein emploi de notre main-d'œuvre, pareillement dans la construction, bien que les investissements par millions de francs contribuent à la réduction de la valeur de notre monnaie.

Tous les membres avaient eu l'occasion d'étudier les comptes et de se familiariser avec les chiffres énoncés. Le caissier, M. J.-A. Mottet, en fit cependant un commentaire général. Compte tenu des mutations, décès, départs de la localité, notre effectif s'est accru de 5 unités et la Caisse compte 108 membres.

Le bilan est influencé par les diverses augmentations de tous les postes et nous citons 1 412 263.70 fr. d'épargne en 436 livrets, 290 200 francs d'obligations et 208 372.65 fr. de dépôts en compte courant, cependant qu'il y a 193 218 francs d'avances. Les prêts hypothécaires s'élèvent à 1 336 531.65 fr. et les autres prêts à 150 526.35 fr. L'avoir à la Caisse centrale à vue et à terme est de 333 659 fr. Si l'on ajoute le compte réserve de 99 132 francs et les intérêts impayés, on obtient la somme du bilan : 2 051 892.87 francs.

En terminant, le caissier remercia les déposants pour la confiance octroyée, félicita les débiteurs dont les comptes ne mentionnent aucun arriéré.

Puis, M. E. Aufranc, président du Conseil de surveillance, transmit à l'assemblée les conclusions des nombreux contrôles effectués et après des félicitations à qui de droit, présida au vote final donnant décharge à l'administration et paiement de l'intérêt aux parts sociales.

Bien que l'ordre du jour n'ait pas prévu d'élections, l'assemblée appela à la charge de secrétaire, M. Georges Mottet-M. Félicitations !

Cette fructueuse assemblée se termina par la petite collation coutumière.

J.-A. M.

VAL D'ILLIEZ (VS)

Les membres de la Caisse Raiffeisen de Val d'Illiez se sont réunis en assemblée générale annuelle le dimanche 19 mars 1967, à la salle communale.

Après l'allocution d'ouverture du président, le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Dans son rapport, le Comité de direction traite surtout de deux problèmes qui ont caractérisé l'année écoulée : la dépréciation de la valeur de l'argent et la hausse des taux d'intérêt. Il relate ensuite l'activité des organes dirigeants durant l'année écoulée.

Le caissier présente les comptes accompagnés de commentaires intéressants. Le développement de notre banque villageoise est réjouissant. La confiance que lui témoigne la population est nettement illustrée par les comptes et le bilan de l'exercice qui vient de se terminer.

Le Conseil de surveillance rapporte sur ses travaux de contrôle. Il propose à l'assemblée d'admettre les comptes et d'en donner décharge aux responsables.

Plusieurs mandats de membres dirigeants étant arrivés à expiration, l'assem-

blée les renouvelle par acclamations. MM. Maurcie Bovard, Wilfrid Rey-Bellet et Oscar Défago, respectivement président, vice-président et membre du Comité de direction, et M. le prieur Anthony, secrétaire du Conseil de surveillance, continueront à fonctionner pendant une nouvelle période de 4 ans.

La distribution de l'intérêts de la part sociale met le point final à cette belle manifestation de coopération sur le plan communal.

B.

COURROUX (Jura)

La belle assemblée de la Caisse de crédit mutuel de Courroux, s'est déroulée le samedi 11 mars, à l'Hôtel de l'Ours, à Courroux, sous la présidence de M. A. Willemin.

Après avoir salué les nombreux participants, le président fit observer une minute de silence en souvenir des disparus qui furent de fidèles membres de la Caisse.

Le procès-verbal, rédigé avec clarté par M. Pierre Chariatte, fut accepté dans sa teneur.

Dans son rapport présidentiel, M. Willemin releva l'activité de l'année 1966 qui, en l'occurrence, fut relativement bonne malgré la régression dans la construction et la diminution du pouvoir d'achat. Après avoir évoqué les difficultés grandissantes de l'agriculture, le président remercia déposants et débiteurs.

Quant au rapport financier, présenté par M. Paul Chételat, il reflète une saine gestion par un roulement de 2 554 945 fr., dont un bénéfice pour 1966 de 4558.70 fr. Au poste des prêts hypothécaires, signalons les 58 comptes qui atteignent 1 438 529 fr. Mentionnons enfin le chiffre respectable de 1 529 204 fr. des 473 carnets d'épargne.

En qualité de président du Conseil de surveillance, M. Luc Fleury, dans des commentaires très objectifs, releva les conséquences du manque de liquidité, notamment en matière de prêts pour constructions de maisons familiales et locatives. Les prêts, de ce fait, ont été nécessairement limités. Evoquant les causes de la hausse du taux d'intérêt, M. Luc Fleury brossa le tableau de la situation agricole en particulier et de l'endettement de cette classe qui se solde par 7500 fr. à l'hectare pour un rendement brut de 3 milliards 600 millions de francs. Après l'acceptation de ce rapport et l'approbation des comptes annuels, l'assemblée passe aux élections.

Il y eut de nombreuses mutations. Ces élections revêtent une importance particulière puisque plusieurs démissions furent enregistrées. M. Ferdinand Fleury, membre du comité et ancien président de mérite demandant à rentrer dans le rang, est remplacé par M. Jos. Farine, horloger, intègre et plein de dévouement. Puis c'est en face du départ du caissier pour raison d'âge que l'assemblée appelle unanimement M. Willy Girard, instituteur, à remplacer M. Paul Chételat qui restera membre du comité en qualité de vice-président. Relevons la reconnaissance que nous devons à M. Chételat qui fut durant 32 ans un caissier exemplaire. Quant à son suc-

cesseur, M. Girard, disposant de larges compétences, il saura incontestablement donner pleine satisfaction.

Démission également à la présidence du Comité de direction. Se considérant citoyen de Delémont, M. Alb. Willemin demanda également à être relevé de ses fonctions qu'il avait antérieurement acceptées pour une année. L'assemblée accepta ce vœu en appelant à la présidence, M. Pierre Chariatte, buraliste à Courcelon. Citons par ailleurs les nominations de M. Virgile Yenny, déjà membre du comité, qui succèdera à M. Chariatte comme secrétaire. De chaleureuses félicitations furent adressées aux nouveaux élus. A leur tour, MM. Girard et Chételat s'exprimèrent en témoignage de reconnaissance.

Au terme de ces délibérations, M. le député Fleury fit un aperçu de la situation financière de l'heure et des charges croissantes pour les communes. Cette digne assemblée se prolongea autour d'une collation et du verre de l'amitié.

Ch. F.

LENTIGNY (FR)

C'est le 15 mars, à 20 h. 30, à la salle de l'Auberge Saint-Claude, que s'est déroulée la 41^e assemblée générale annuelle de la Caisse de crédit mutuel. On notait la présence d'environ 80 membres.

M. Emile Maudry, président du Comité de direction, ouvrit la séance en saluant la présence de M. le curé Seydoux et de M. Alphonse Chappuis, député. M. Emile Cristin donna connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée, qui fut approuvé avec remerciements sans discussion.

M. Maudry fit un rapport détaillé et déclara que l'année qui vient de s'achever nous laisse un sentiment de satisfaction. Il présenta de vifs remerciements au caissier d'abord, à ses collaborateurs ensuite, ainsi qu'à tous les membres pour la confiance qu'ils témoignent à notre institution Raiffeisen.

M. René Morel, caissier, commenta les comptes, analysant les principaux chiffres. Le roulement de l'exercice 1966 s'élève à 2 193 634 fr. en 1205 opérations. L'épargne totalise la somme de 809 933 fr. en augmentation de 74 074 fr. en 1966.

Le Conseil de surveillance, par la voix de son président, M. Rémy Cretin, se déclare satisfait du résultat de l'exercice, qui accuse un modeste bénéfice de 3655 francs. Il relate le bel esprit qui règne au sein des organes de l'administration et l'appui de la population pour notre Caisse locale. Il adresse ses remerciements au Comité de direction ainsi qu'à tous ceux qui contribuèrent à la bonne marche de la Caisse. Au vu de ce rapport, l'assemblée approuva les comptes à l'unanimité.

M. l'abbé Seydoux, membre du Conseil de surveillance, donna des consignes sur un texte de l'Évangile : Aimez-vous et aidez-vous les uns les autres, pour la prospérité de la Caisse et le bien de la communauté villageoise.

M. Alphonse Chappuis, député, prodigua conseils et encouragements et félicita tous

ceux qui ont le souci de rendre service à la population de la localité.

M. Emile Pasquier, membre du Conseil communal se plut à relever tous le bien que la Caisse procure dans la commune. Il adresse aux parents un appel en les priant de bien vouloir inculquer l'esprit de l'économie aux enfants dès leur jeune âge en leur procurant une tirelire délivrée par la Caisse du village.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, une bonne assiette fut servie à tous les participants. Durant la partie récréative, un groupe du chœur mixte de la paroisse, en interprétant des chansons du terroir, égaya l'assistance et c'est par le chant *Bonsoir les Amis*, que se termina cette agréable soirée.

R. C.

CHARMOILLE (Jura)

Le samedi 18 mars, la Caisse de crédit mutuel tenait, au Restaurant du Bœuf, sa 20^e assemblée générale ordinaire. Comme les précédentes, cette petite manifestation connut un brillant succès, tant par la participation des 51 sociétaires que par son organisation.

Il est précisément 20 h. 45 lorsque le président, M. Victor Nagel, ouvre la séance. Après les salutations d'usage, le président remercie les sociétaires qui ont si magnifiquement répondu à la convocation. Puis il rappelle les noms de deux sociétaires décédés et demande à l'assemblée d'observer un moment de silence en leur mémoire.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, lequel est accepté à l'unanimité, le président brosse rapidement un tableau de la situation actuelle. Il met tout particulièrement le ton sur l'augmentation des taux d'intérêt et l'encouragement à l'épargne.

Le caissier, M. Pierre Simonin, fait part de l'essor croissant de la Caisse et surtout de la confiance que lui témoigne notre population. Puis il fait le point sur l'équilibre financier de notre institution qui laisse, pour l'exercice écoulé, un beau bénéfice de 4999.90 fr., lequel est versé intégralement au fonds de réserve. Si ce résultat traduit bien la confiance du public, il n'en représente pas moins un nombre assez impressionnant d'heures de travail bénévole de la part des dirigeants.

M. Joseph Poupon, président du Conseil de surveillance, dans un rapport circonstancié, propose à l'assemblée d'adopter les comptes tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge aux organes responsables. Il remercie, au nom des sociétaires et en son nom, le Comité de direction pour le travail consciencieux accompli et le caissier pour la bonne présentation des comptes. Passés au vote, les comptes ainsi que les différents rapports des comités sont acceptés.

Le tractandum divers n'étant pas utilisé, le caissier passe ensuite au paiement de l'intérêt de la part sociale, cet acte clôturant la partie officielle de cette fructueuse assemblée.

Mais le point culminant de la soirée fut certainement la partie récréative par l'in-

visitation au souper, lequel, grâce aux compétences culinaires de Mme Chaignat, secondée par un personnel *ad hoc*, fut une réussite. Après les délices du palais, place aux divertissements. Quelques membres de la chorale *La Barotchatte* surent, par des chansons patoises, créer une ambiance de soirée familière. Puis, notre ami Alfred prend la relève et fait valser jeunes et moins jeunes, au son de l'accordéon.

C'est dans l'enthousiasme et la joie que s'est terminée cette belle manifestation raiffeiseniste qui laissera à tous les participants un inoubliable souvenir.

P. S.

MÉZIÈRES (VD)

Le 13 mars a eu lieu l'assemblée générale qui consacrait les comptes du 50^e exercice, sous la présidence de M. Duperrex.

A l'ouverture de la séance, M. le président se plaît à constater la présence de plus de 200 raiffeisenistes. La mémoire des disparus est évoquée et une minute de silence observée. Une pensée de sympathie accompagnée d'un geste tangible est adressée à deux membres dont les maisons ont été détruites à 15 jours d'intervalle par l'incendie. Treize nouveaux membres sont venus grossir l'effectif, qui se monte à 280.

Après que le secrétaire eut donné lecture du procès-verbal, le président fit un tour d'horizon sur la situation internationale et axa son discours sur deux problèmes : la dépréciation de la valeur de l'argent et la hausse du taux d'intérêt.

Le caissier, M. Porchet, fit un exposé sur la situation de la Caisse : le mouvement a été de 6 427 298 francs en 2451 opérations. Le chiffre du bilan est de 4 052 453 fr. ; le bénéfice de l'exercice est de 5666 fr., versé au fonds de réserve qui se monte à 239 175 francs.

Commentant le bénéfice inférieur à celui des années précédentes, lequel peut cependant être considéré comme satisfaisant, il faut tenir compte de la hausse des intérêts créanciers, de l'augmentation des frais généraux qui, eux aussi, subissent le contrecoup du renchérissement général, des taux favorables accordés aux débiteurs et de l'action du cinquantenaire en faveur des 132 nouveaux carnets d'épargne ouverts. Ces facteurs ont contribué à amoindrir le bénéfice de l'année.

Le président du Conseil de surveillance présenta un rapport documenté qui conclut à l'adoption des comptes et du bilan.

Voici la composition des comités, en ce demi-siècle d'existence de notre Caisse : Comité de direction : président, M. Arnold Duperrex ; vice-président, M. Hermann Baltisberger ; secrétaire, M. Robert Guex ; membres, MM. Edgar Cavin et Auguste Jatton. - Comité de surveillance : président, M. Alfred Mamin ; vice-président, M. Julien Rod ; secrétaire, M. Max Porchet ; membre, M. Arnold Pasche. Le caissier est M. Jacques Porchet, maître primaire supérieur.

M. le président Duperrex renseigne l'assemblée sur les projets envisagés en vue du cinquantenaire de la société. Cette

manifestation aura lieu en juillet. Nous nous réservons d'en donner un compte-rendu en temps voulu.

Deux films en couleurs présentés par l'assurance grêle intéressèrent vivement l'assistance.

Le paiement des intérêts des parts sociales, les salées, arrosées d'un Lavaux de la commune de Corcelles et les productions de l'ensemble de la Fanfare du Jorat terminèrent cette belle assemblée.

G. G.

LE CERNEUX - PÉQUIGNOT (NE)

L'assemblée de la Caisse locale a eu lieu le 23 février à la salle communale ; 45 membres étaient présents. Le président du Comité de direction, M. Claude Simon-Vermot, souhaite la bienvenue et fait désigner deux scrutateurs qui sont MM. Georges Vermot et Michel Marguet.

Lecture du procès-verbal est donnée par M. Charles Bonnet, secrétaire et ne donne lieu à aucune observation. Le rapport présidentiel fait état tout particulièrement de la hausse du taux d'intérêt intervenue à fin 1966 qui, si elle favorise heureusement le déposant, grève de plus en plus le budget du débiteur. Notre Caisse a, malgré tout, connu un nouvel essor qui montre que l'esprit d'épargne non seulement se maintient mais s'accroît chaque année. Le président espère qu'une collaboration plus active se manifesterait encore à l'avenir ; il remercie ses collègues du Comité de direction et du Conseil de surveillance et termine en adressant ses remerciements au caissier et à son épouse.

Le caissier donne ensuite son exposé. Nous relevons les chiffres principaux de ce 25^e exercice : le mouvement d'affaires fut de 1 577 535.79 fr. en 455 opérations. Le bénéfice fut de 5004.35 fr. et, de ce fait, les réserves se montent à 44 210.80 fr. Le bilan est de 1 344 032.90 fr. Sur 461 livrets, le montant total de l'épargne est de 912 717.20 fr. Les obligations accusent un léger faiblissement mais ce poste reste très important puisqu'il est de 342 500 fr. Les avoirs à la Caisse centrale se montent à 425 000 francs.

M. le curé Veillard, président du Conseil de surveillance, après avoir souligné les excellents rapports existant entre dirigeants, caissier, membres et déposants, fait voter les résolutions habituelles.

Aux nominations statutaires, les membres suivants sont confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période de 4 ans : au Conseil de surveillance : MM. Ernest Matthey et René Simon-Vernet ; au Comité de direction : MM. Léon Chapatte et Emile Sommer.

Le président informe l'assemblée de la célébration prochaine du 25^e anniversaire ; les propositions faites sont acceptées, entre autres celles de fixer cette manifestation au soir du 26 avril et d'y inviter les épouses des sociétaires. Il est évident qu'il en sera de même pour les époux de quelques dames sociétaires.

V.

RÉCLÈRE (Jura)

Samedi 11 mars a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de notre Caisse, présidée par M. Louis Chapuis, vice-président. Après avoir désigné deux scrutateurs, la parole fut donnée au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée qui fut acceptée sans observation.

Dans son rapport, le vice-président fit un tour d'horizon sur la marche de notre Caisse. Il adresse à l'assemblée de judicieuses remarques pour qu'à l'avenir notre petite banque puisse continuer de progresser et de rendre d'appréciables services. Il fit observer une minute de silence afin de rappeler la mémoire de deux membres décédés durant l'exercice : MM. Joseph Lachat, ancien maire, et Fernand Jolissaint, président du Conseil de surveillance.

Ensuite, le caissier, M. René Jolissaint, présente le rapport financier. Des comptes relevons en particulier les chiffres suivants : roulement, 544 292 fr. ; chiffre du bilan, 658 901 fr. Le compte d'exploitation laisse un bénéfice de 2124.60 fr., qui est versé au fonds de réserve, lequel se monte à 32 112.35 francs.

On entendit le rapport du Conseil de surveillance, qui donna connaissance des nouveaux taux pour l'exercice 1967. Il invita l'assemblée à accepter les comptes annuels qui furent approuvés à l'unanimité, remercia chaleureusement le caissier, tout en émettant des vœux pour une marche encore plus prospère de notre Caisse.

On passa aux élections statutaires. Par suite de la démission, pour raison d'âge, de M. Achille Jolissaint, président du Comité de direction, M. Pierre Saunier-Saunier, présenté par les comités, est nommé président, ainsi que M. Laurent Rérat, membre de ce comité.

Au Conseil de surveillance, M. Jean Jolissaint est nommé président pour remplacer M. Fernand Jolissaint, décédé, et MM. Gervais Jolissaint et Edmond Comment, comme membres.

Après les élections, le caissier procède à la distribution de l'intérêt des parts sociales.

Pour clôturer l'assemblée, le vice-président invite les sociétaires à se rendre au Restaurant du Soleil pour le verre de l'amitié.

R. J.

LE MESSAGER RAIFFEISEN

dans toutes les familles

raiffeisenistes

pour que vive plus intensément

l'esprit d'entraide

dans la communauté rurale.

Les Caisses Raiffeisen suisses en 1965-1966

	1966	1965	Variations
Nombre de Caisses	140 088	137 311	2 777 +
Effectif des sociétaires	1 121	1 106	15 +
	Fr.	Fr.	Fr.
Roulement	8 209 058 084.91	7 325 696 669.60	883 361 415.31 +

Bilan au 31 décembre

ACTIF

Encaisse et chèques postaux	43 469 591.68	39 508 820.48	3 960 771.20 +
Avoirs à vue à la Caisse centrale	180 857 380.76	173 106 024.42	7 751 356.34 +
Placements à terme à la Caisse centrale	380 994 500.—	370 525 500.—	10 469 000.— +
Comptes courants débiteurs gagés	232 879 516.72	209 380 998.21	23 498 518.51 +
Prêts à terme gagés	99 691 669.46	96 711 365.96	2 980 303.50 +
Avances aux communes et collectivités de droit public	284 542 826.81	257 814 900.74	26 727 926.07 +
Prêts hypothécaires	2 087 817 779.54	1 925 602 934.98	162 214 844.56 +
Fonds publics (parts sociales à l'Union)	25 887 694.40	24 508 907.25	1 378 787.15 +
Immeubles	14 179 300.95	12 867 257.03	1 312 043.92 +
Autres actifs	33 429 591.24	30 410 605.53	3 018 985.71 +
	<u>3 383 749 851.56</u>	<u>3 140 437 314.60</u>	<u>243 312 536.96 +</u>

PASSIF

Crédits utilisés à la Caisse centrale	26 518 852.93	37 172 338.—	10 653 485.07 —
Comptes courants créanciers	217 442 716.52	211 951 776.34	5 490 940.18 +
Créances à terme	67 089 572.48	64 606 476.43	2 483 096.05 +
Caisse d'épargne	2 157 551 266.74	1 995 426 722.64	162 124 544.10 +
Comptes de dépôts	138 084 274.51	124 414 759.30	13 669 515.21 +
Obligations	580 862 886.60	526 363 882.70	54 499 003.90 +
Autres passifs	37 873 287.95	32 764 851.95	5 108 436.— +
Parts sociales	27 306 313.—	26 203 928.—	1 102 385.— +
Réserves	131 020 680.83	121 532 579.24	9 488 101.59 +
	<u>3 383 749 851.56</u>	<u>3 140 437 314.60</u>	<u>243 312 536.96 +</u>

Compte d'exploitation

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Produits</i>			
Intérêts actifs	129 127 238.59	113 826 893.66	15 300 344.93 +
Recettes diverses	352 608.34	249 352.47	103 255.87 +
	<u>129 479 846.93</u>	<u>114 076 246.13</u>	<u>15 403 600.80 +</u>
<i>Charges</i>			
Intérêts passifs	77 251 785.70	67 959 310.62	9 292 475.08 +
Droits et contributions livrés	27 187 506.53	23 521 115.14	3 666 391.39 +
Impôts à la charge des Caisses	2 809 322.79	2 110 303.61	699 019.18 +
Administration	5 896 639.80	5 367 040.75	529 599.05 +
Autres frais généraux	4 992 554.88	4 551 966.08	440 588.80 +
Amortissements	922 732.95	824 052.55	98 680.40 +
Intérêts des parts sociales nets	912 202.69	865 962.33	46 240.36 +
Bénéfice net	9 507 101.59	8 876 495.05	630 606.54 +
	<u>129 479 846.93</u>	<u>114 076 246.13</u>	<u>15 403 600.80 +</u>